



Étude enfance 0-11 ans et jeunesse 12-30 ans : Quelle politique pour la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ?

Communauté de Communes
Du Bassin d'Aubenas



v1.0

SCOP REPÈRES

133 avenue des Minimes 31200 Toulouse

www.scop-reperes.fr

Email : contact@scop-reperes.fr

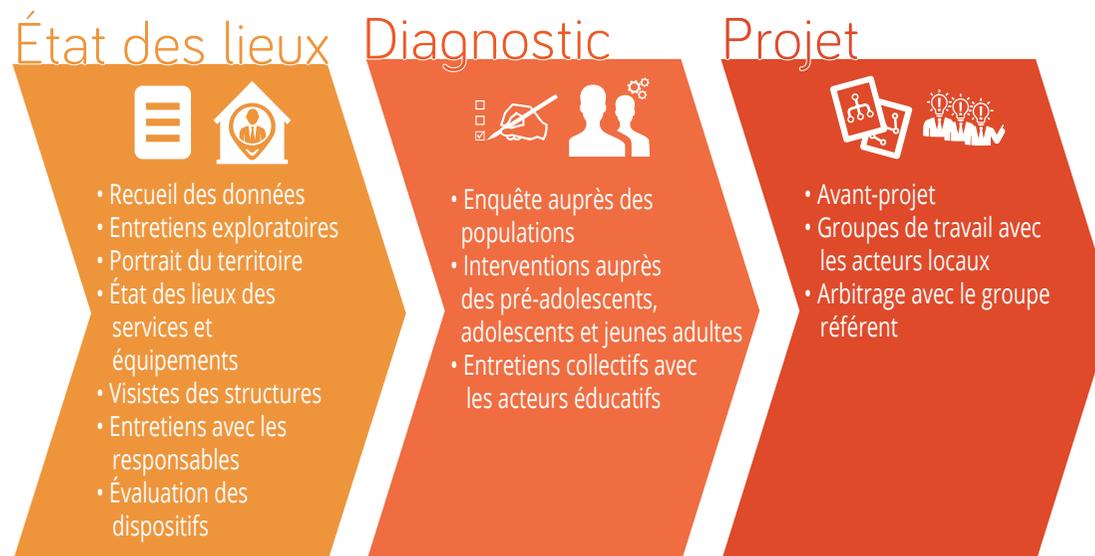
Tél. : 05 67 11 19 39

Rappel de la démarche



Organisation de la démarche

- Une démarche en 3 phases :
 - Les deux premières phases seront dédiées au diagnostic, c'est à dire :
 - *L'état des lieux du territoire, des services et des équipements Enfance - Jeunesse,*
 - *L'évaluation de l'existant,*
 - *La finalisation du diagnostic afin de mesurer l'adéquation de l'existant avec les besoins de la population,*
 - La dernière phase permettra de construire un projet pour la politique Enfance - Jeunesse communautaire ainsi que sa coordination :
 - *En s'appuyant sur les enjeux identifiés dans le diagnostic,*
 - *En travaillant avec les acteurs locaux afin de construire des orientations partagées,*
 - *En déclinant ces orientations en plan d'action.*



- **Objectifs :**
 - Partager un état des lieux, une photographie du territoire et en comprendre les enjeux.
 - Identifier les orientations politiques et mesurer l'adéquation de l'offre.
- **Deux parties :**
 - Le diagnostic du territoire,
 - L'état des lieux de l'offre.

1. Diagnostic de territoire



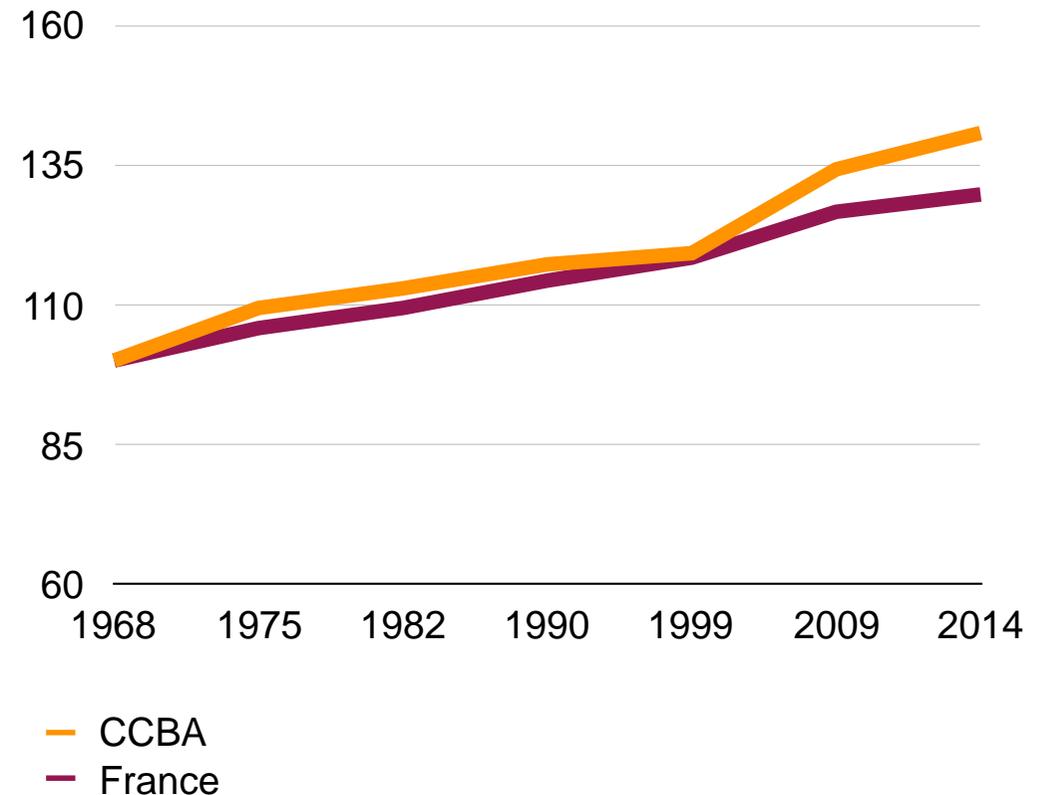
A. La population



La population

- Depuis 1968, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas connaît une augmentation de sa population. La plus forte progression a eu lieu entre 1999 et 2014. Elle reste toutefois soutenue depuis cette date.
- Ainsi, entre 2009 et 2014, **la Communauté de Communes a gagné 0,95 % de sa population en moyenne chaque année.**
- Pour le département de l'Ardèche, la population a augmenté de 0,46 % en moyenne annuelle sur la même période.
- **Le territoire d'étude est très dynamique démographiquement** puisqu'au niveau national l'évolution de la population était, au même moment, de 0,50 %.

Évolution de la population



Source : INSEE

La population

- **4 communes sur les 29 ont connu une baisse de leur population** entre 2009 et 2014. Il s'agit notamment de celles situées au nord du territoire.
- La baisse la plus importante se retrouve toutefois à Vals-les-Bains. Et nous remarquons que certaines communes ont en revanche très fortement progressé :
 - + 3,2 % à Saint-Didier-sous-Aubenas,
 - + 3,2 % à Ailhon,
- La **géographie du territoire** et les temps de trajet vers les bassins d'emploi expliquent en partie ces variations de population. Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'une évolution en lien avec la population existante, les mouvements observés dans les communes les moins peuplées sont ainsi amplifiés.

CC du Bassin d'Aubenas

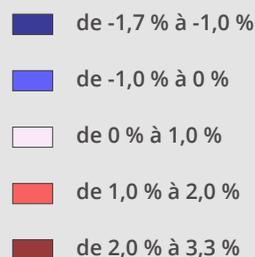
Moyenne nationale



Moyenne départementale

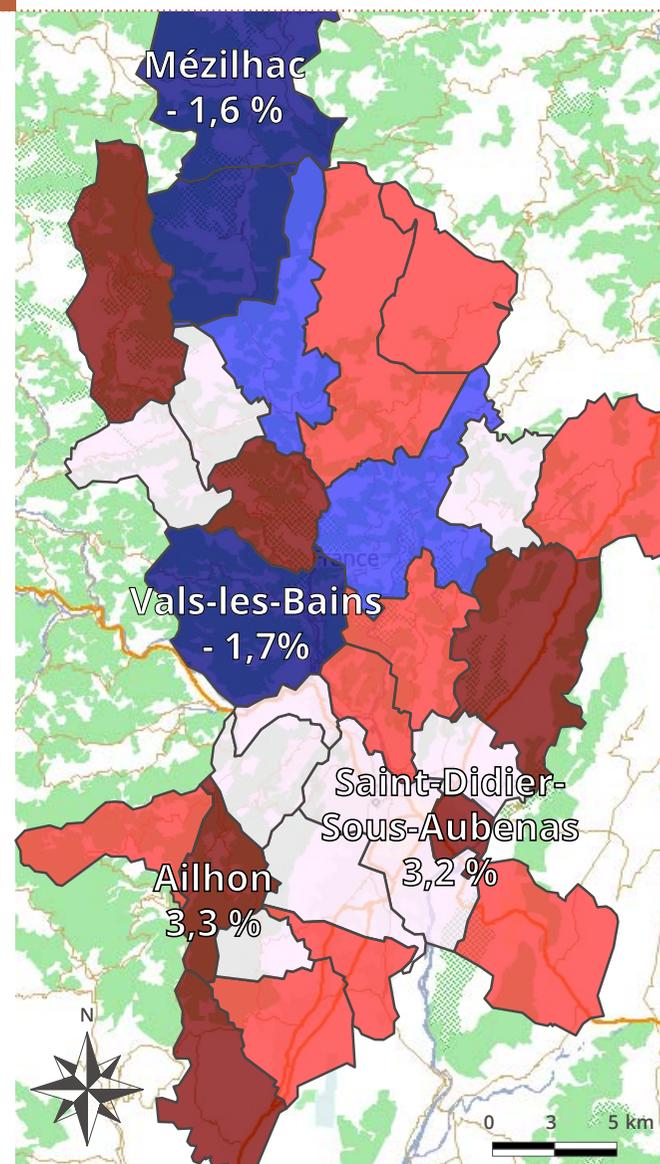


Taux d'évolution annuel moyen de la population 2009 - 2014



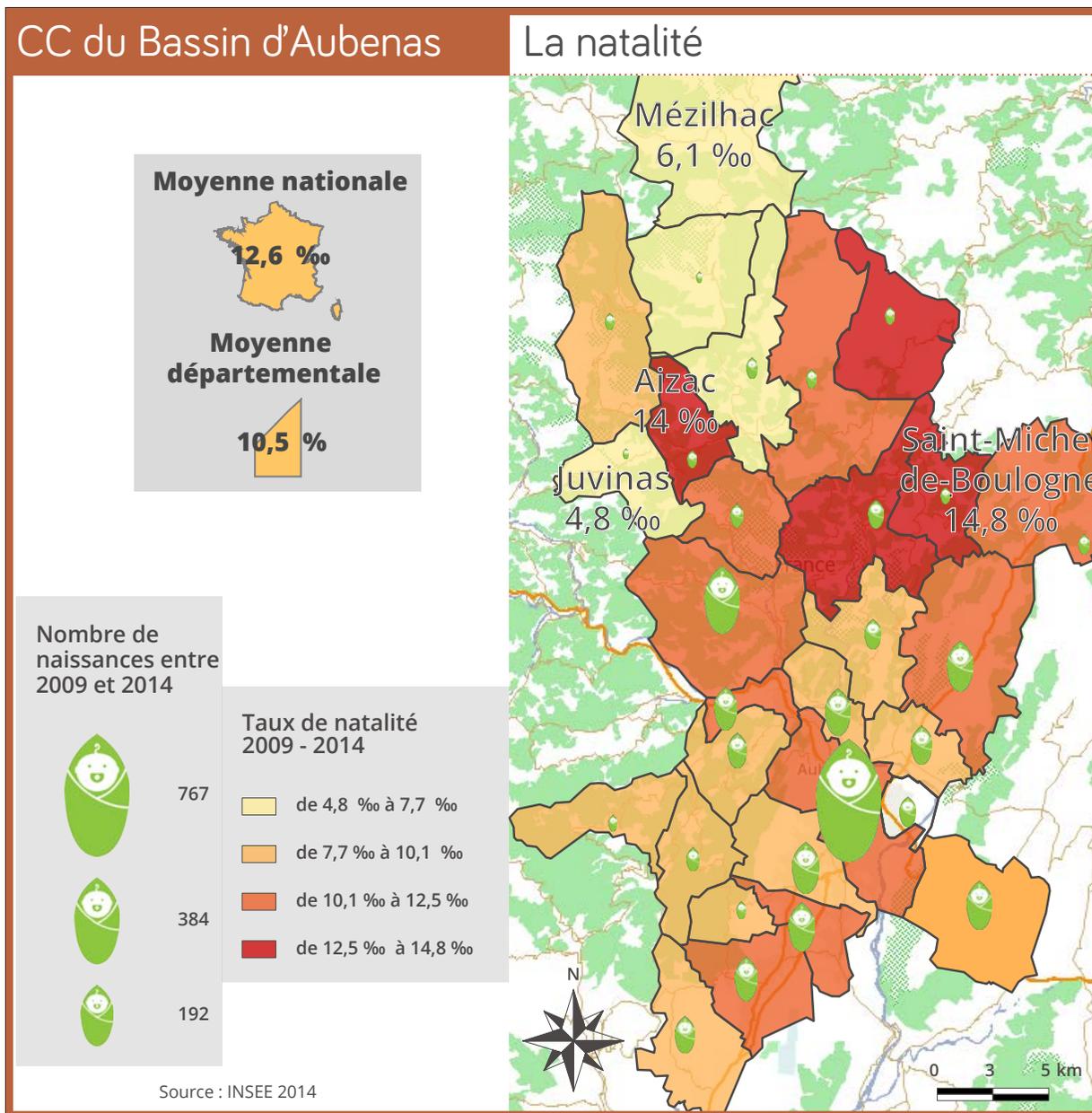
Source : INSEE 2014

Variation de la population



La population

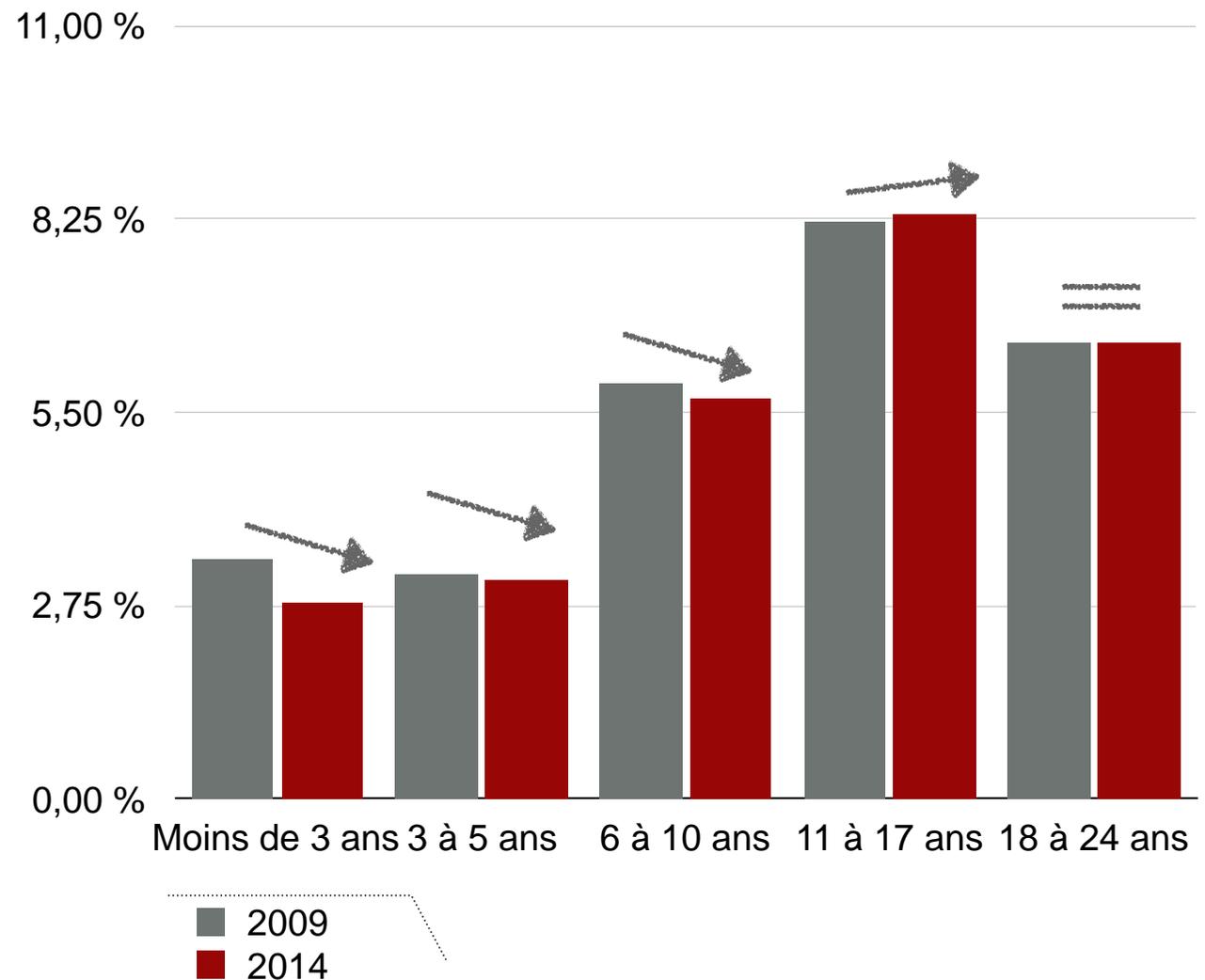
- C'est le **solde migratoire qui engendre la progression démographique**. En effet, après être resté proche de 0 entre 1975 et 1990, il a augmenté à 0,4 % et depuis 1999, il atteint son niveau actuel de 1 %.
- Depuis 1982, le **solde naturel est devenu négatif**, toutefois il reste stable, à un niveau faible de -0,2 %.
- Cet apport de population correspond donc à l'installation sur le territoire de nouveaux ménages, toutefois cela ne signifie pas nécessairement une installation de familles avec enfants
- Le **taux de natalité a quant à lui diminué** sur la dernière période (2009 - 2014), mais il reste supérieur au niveau rencontré sur le département. Ce sont naturellement les communes avec le plus de population qui ont connu le grand nombre de naissances.
- Certaines communes connaissent aussi un taux de natalité important, mais le résultat étant en lien avec la population de la commune, pour celles avec peu de population, un nombre de naissances même faible peut avoir de fortes répercussions (Aizac par exemple).



La population

- Entre 2009 et 2014, bien que **le nombre total de familles avec enfants augmente de 3 %**, **leur représentativité au sein du nombre total de famille diminue** (de 47,5 % à 46,7 %).
- Les **3-10 ans ont augmenté** en nombre, mais sont moins représentés dans la population globale entre 2009 et 2014. Ce sont les 0 - 2 qui ont le plus diminué, car en plus de voir leur représentativité en diminution, leur nombre a aussi fortement chuté : de 1 255 à 1 110 (sous l'effet du taux de natalité en baisse et du solde naturel en stagnation).
- Les **11 à 24 ans sont restés globalement stables** grâce au solde migratoire.
- De plus, **l'indice de jeunesse** ne cesse de diminuer depuis 1982. En 2014, il était de 69,5 contre 78,7 en 2009. L'indice de jeunesse est le rapport entre la population des moins de 20 ans et celles de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune. Ainsi, sur le territoire, l'indice est particulièrement faible, notamment si nous le comparons avec l'indice au niveau national (100,5) ou à l'échelle départementale (86).
- Avec un taux de natalité qui baisse, un solde naturel stable et un solde migratoire en hausse, il semble que **la population globale augmente sans pour autant que le nombre d'enfants connaisse une évolution positive.**

Répartition de la population par âge



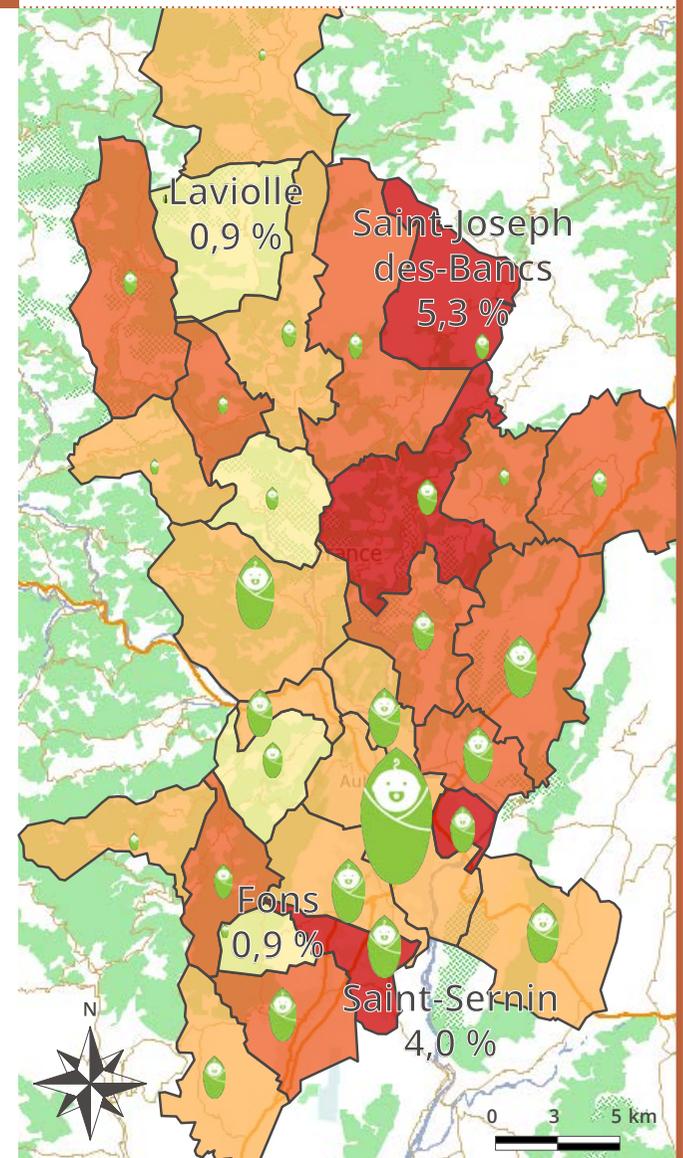
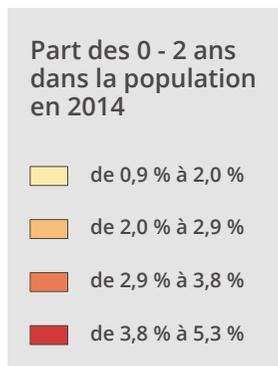
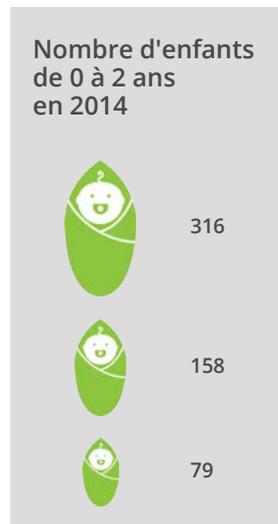
Source : INSEE

La population

- Entre 2009 et 2014, comme évoqué précédemment, **le nombre d'enfants de moins de 3 ans a fortement diminué** (13 % de cette classe d'âge).
- Parmi les communes les plus peuplées, c'est celle d'**Aubenas qui a enregistré la plus forte baisse** (- 32,2 %).
- Les communes de Lavilledieu, Saint-Étienne-de-Fontbellon, Ucel, Vals-les-Bains, Vesseaux et Vinezac ont toutes perdu **moins de 10 % d'enfants de 0 à 2 ans**.
- Nous constatons par ailleurs que ces enfants sont **particulièrement représentés au sein de la population des communes de Saint-Sernin et Saint-Jospeh-des-Bancs** puisqu'au niveau intercommunal ils représentent 2,8 % de la population.

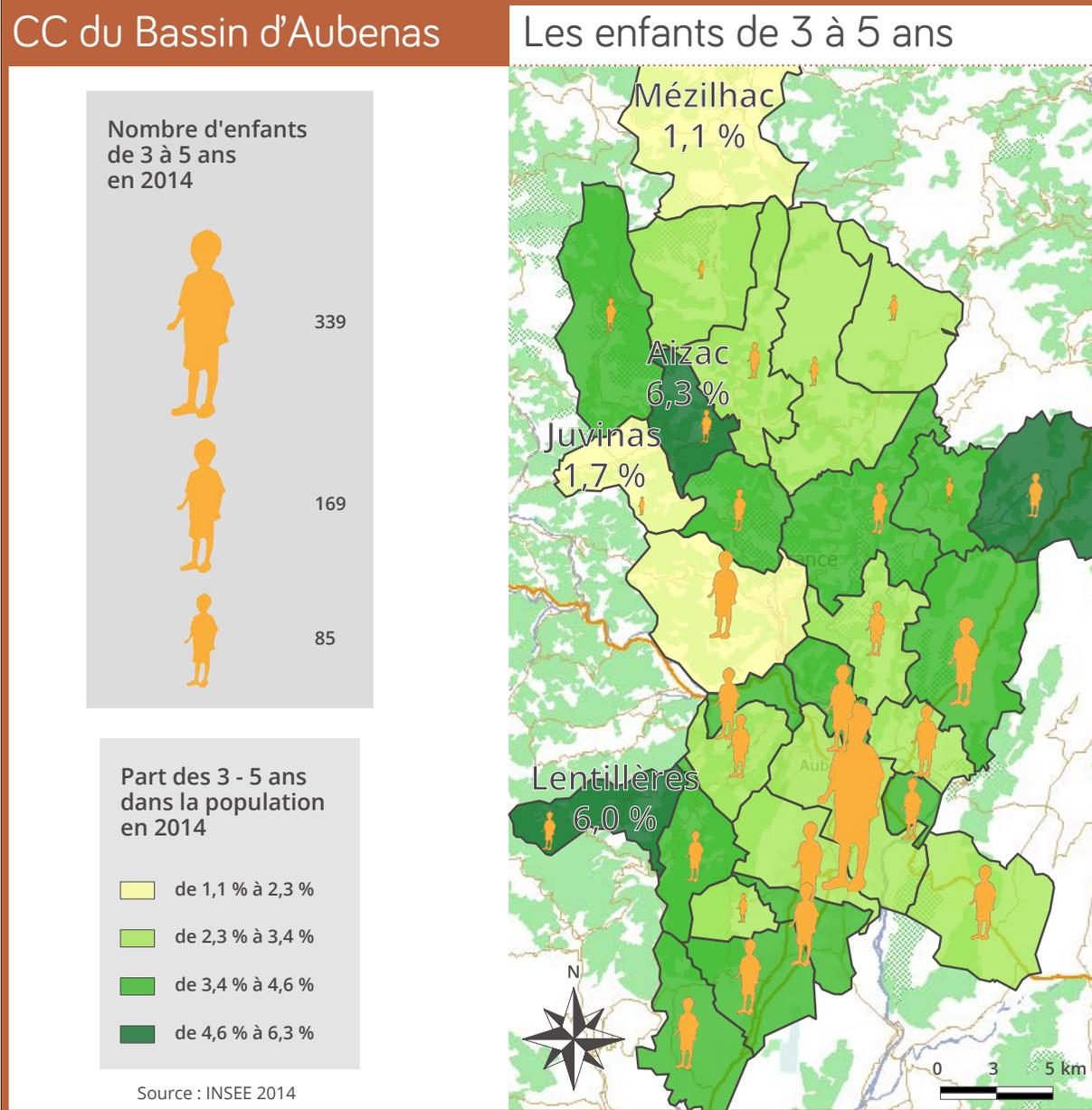
CC du Bassin d'Aubenas

Les enfants de moins de 3 ans



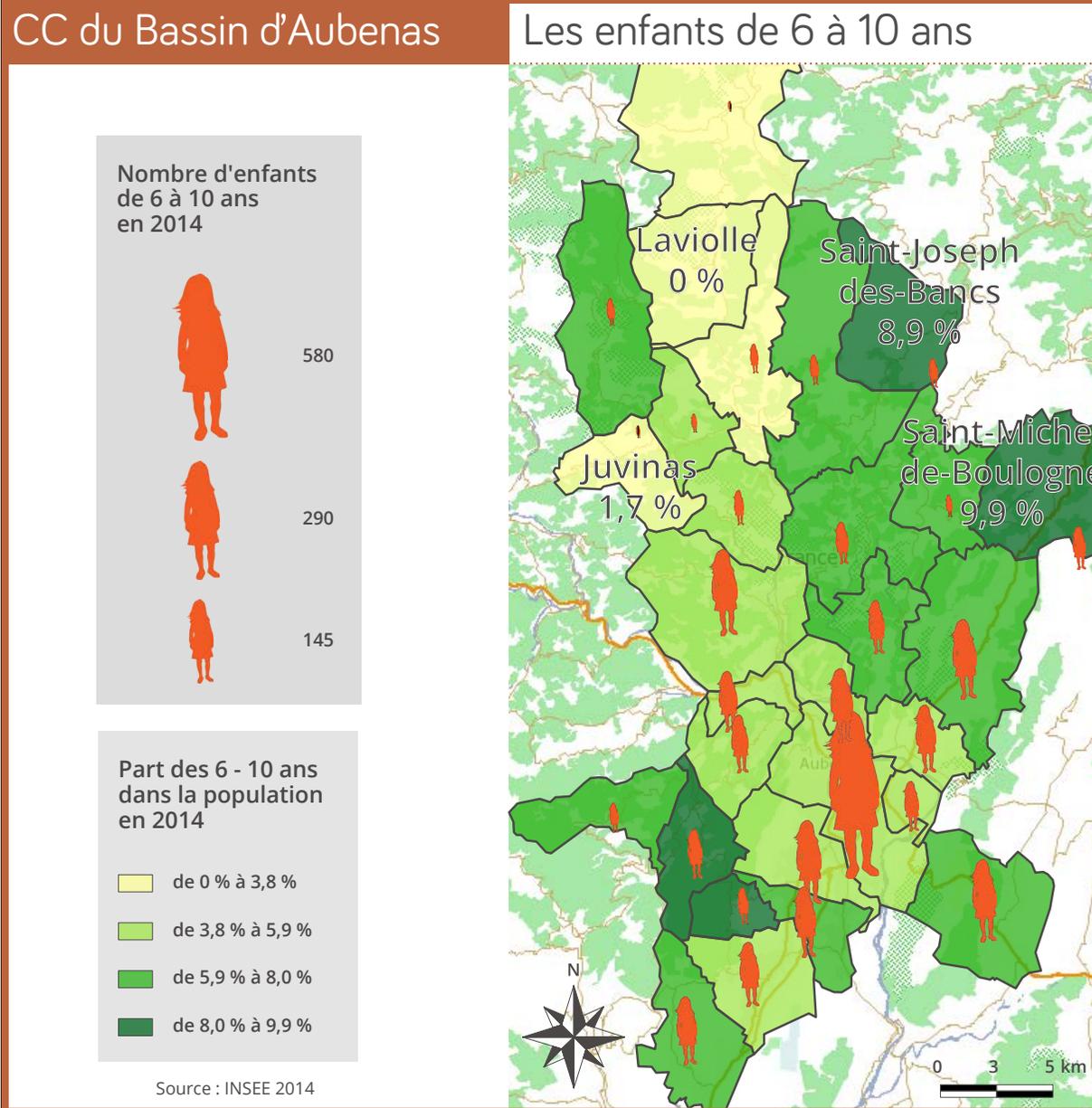
La population

- Entre 2009 et 2014, le nombre d'enfants de **3 à 5 ans a progressé de 28**, soit une augmentation de 2,3 %.
- Cependant, ce phénomène ne se retrouve pas sur la totalité des communes du territoire puisque **certaines voient leur nombre d'enfants de 3 à 5 ans diminuer**, notamment parmi les communes plus peuplées, à l'exception d'Ucel et de Vesseaux.
- À Lentillères et Aizac ces enfants sont **particulièrement représentés au sein de la population**.
- En nombre ils se situent essentiellement dans les communes les plus peuplées.



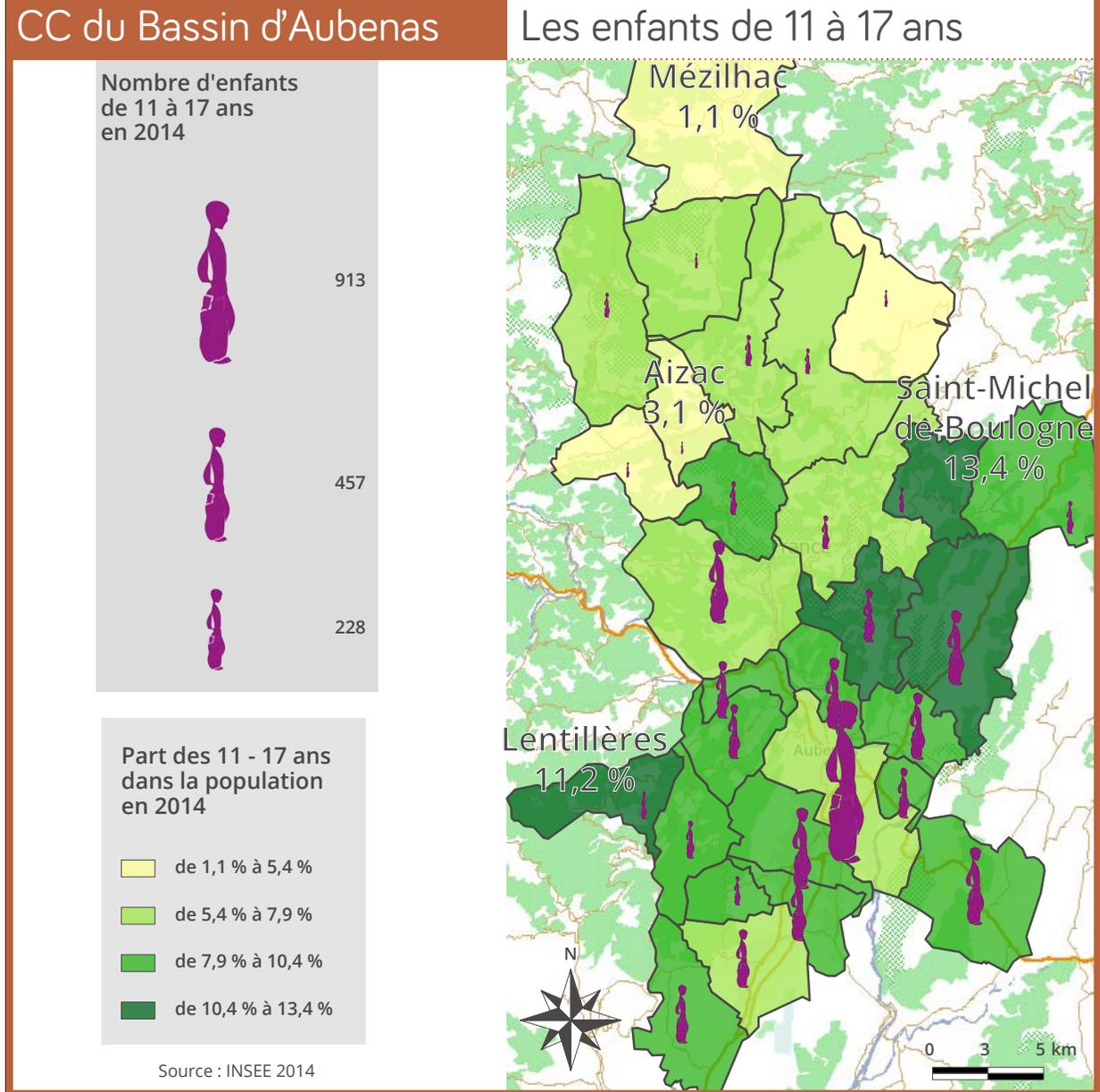
La population

- Tout comme pour les 3 - 5 ans, les enfants de 6 à 10 ans ont aussi connu une progression légère entre 2009 et 2014 (0,6 % de cette classe d'âge).
- Ici les variations de cette classe d'âge sont très inégales sur le territoire intercommunal. Notons toutefois leur très forte progression à Vinezac (+ 25 %).
- Ces enfants sont particulièrement représentés au sein de la population des communes de Saint-Étienne-de-Boulogne et Saint-Jospeh-des-Bancs puisqu'au niveau intercommunal ils représentent 5,7 % de la population.
- En tout état de cause, ils se situent essentiellement au sud de l'intercommunalité, dans les communes les plus peuplées.



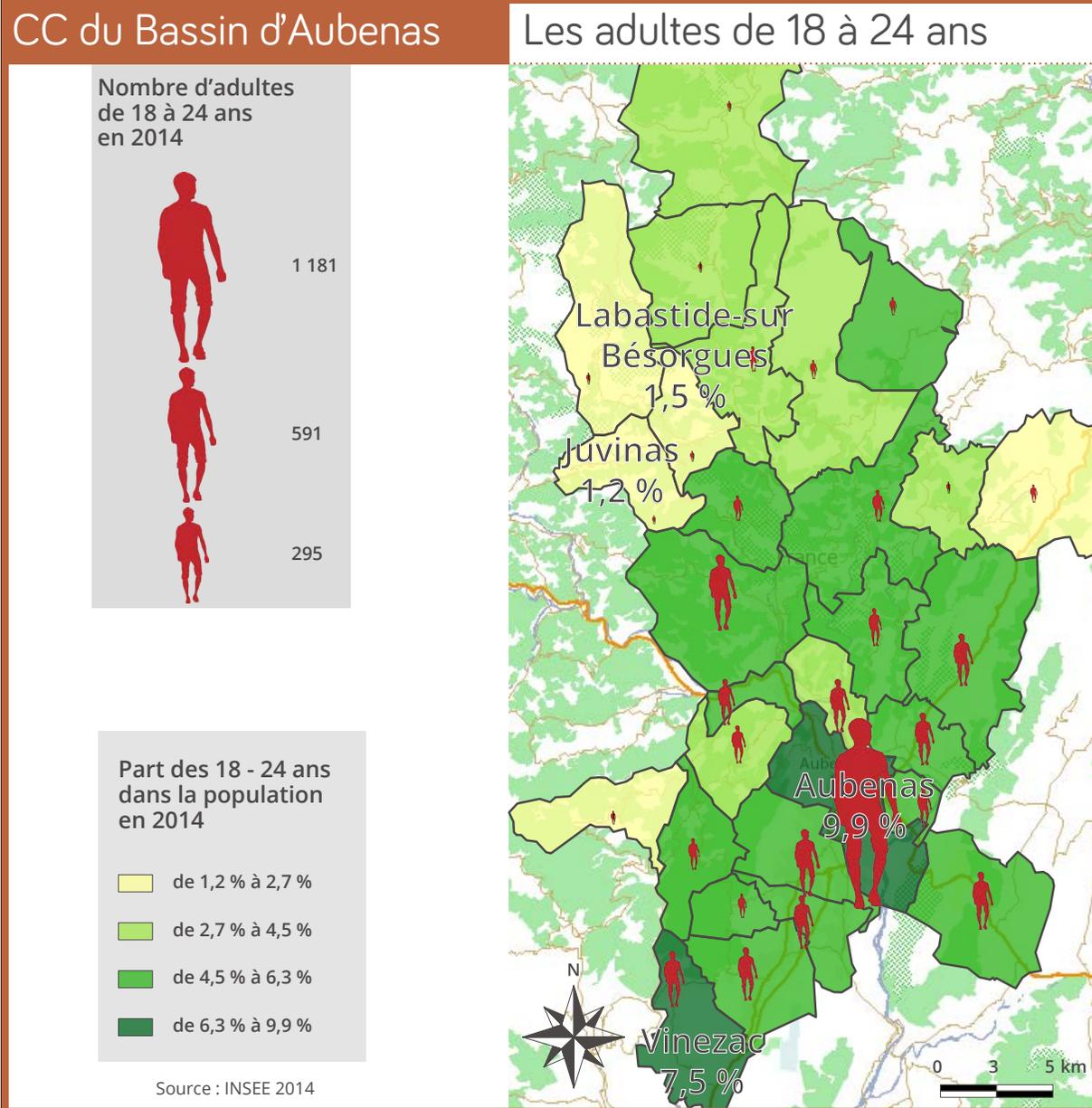
La population

- Les adolescents constituent la classe d'âge qui a connu la **plus forte augmentation (+ 1 97)**, soit une progression de 6,5 %.
- Parmi les communes les plus peuplées, c'est celle de **Vesseaux qui a connu la plus forte progression (+ 34,5 %)**.
- Pour les communes qui ont enregistré une baisse de cette classe d'âge, il faut noter que **celle-ci a été limitée**.
- Bien que leur nombre soit le plus important dans les communes les plus peuplées, ils **sont particulièrement représentés à Saint-Michel-de-Boulogne et Lentillères**.



La population

- Les jeunes adultes ont aussi connu une **progression de leur nombre (+ 134)**, bien que leur représentativité au sein de la population ait stagné.
- Nous remarquons que **46 % de cette classe d'âge réside sur Aubenas** et que **leur progression sur cette commune a été de 20,8 % entre 2009 et 2014**.
- D'ailleurs, sur les 29 communes de l'intercommunalité, elles ne sont que **sept à avoir connu une progression du nombre de 18 à 24 ans**.
- Comme évoqué sur les tranches âge précédentes, **leur nombre est le plus important dans les communes les plus peuplées**.

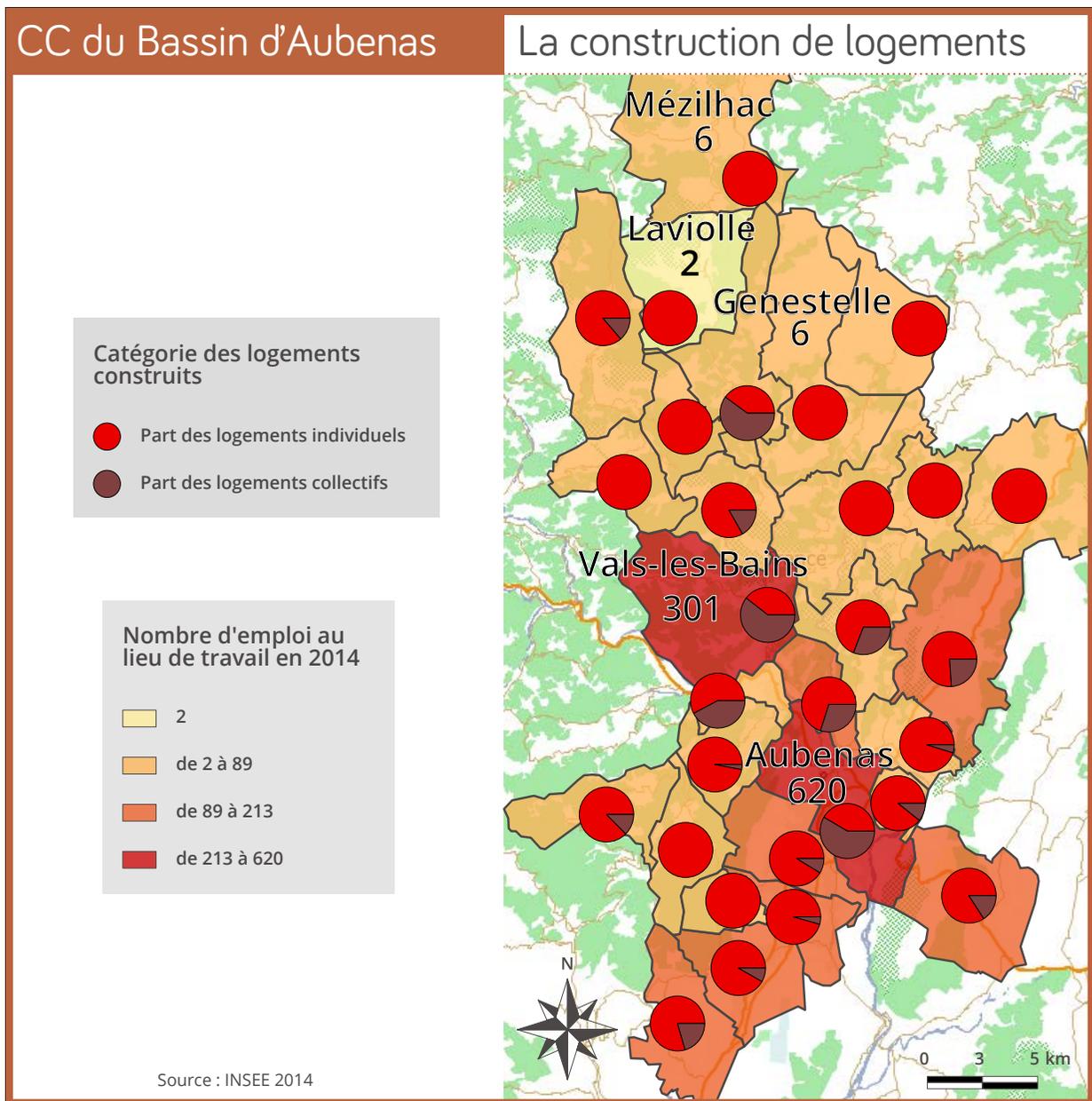


B. Le logement

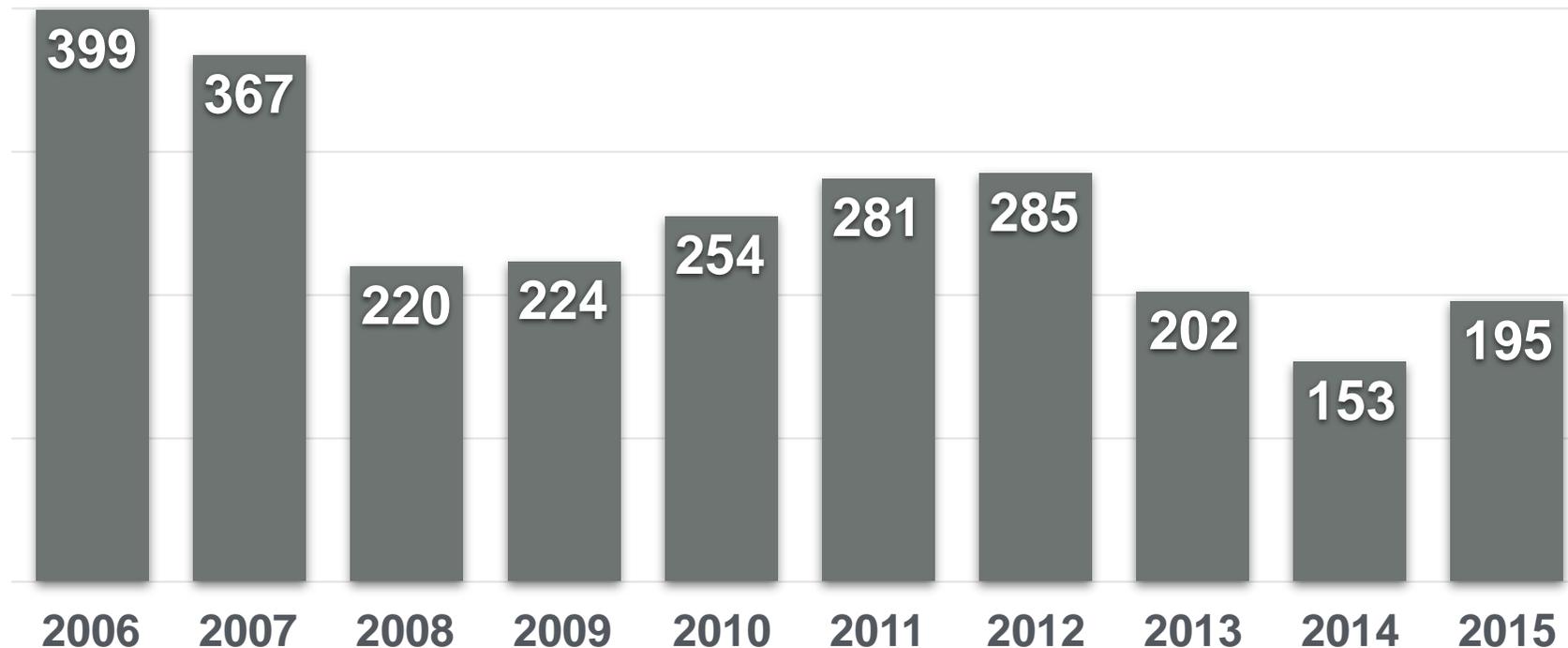


Le logement

- Aubenas, commune la plus peuplée, **est celle qui a produit le plus grand nombre** de logements entre 2006 et 2015.
- Viennent ensuite les communes de Vals-les-Bains et Lavilledieu avec respectivement 301 et 200 nouveaux logements.
- **L'habitat collectif n'est pas le mode principal** puisqu'il ne représente que 30 % de la production neuve.



Évolution de la construction de logements entre 2006 et 2015



Source : Sitadel (logements commencés)

- **Après la baisse de la construction de 2007 à 2008, les niveaux n'ont pas retrouvé leurs niveaux antérieurs.**
- L'année 2008 a marqué l'année de la crise immobilière et depuis cette date, **nous constatons une reprise entre 2010 et 2013.**
- Entre 2006 et 2015, l'intercommunalité a connu le lancement de 2 580 logements.



- Avec la hausse de population, il est normal de constater des **constructions de logements**. En effet, ils viennent accompagner l'installation de nouveaux ménages, mais permettent aussi de faire face aux évolutions des modes de vie avec les phénomènes de **décohabitation** et l'augmentation des ménages de personnes seules.
- Entre 2009 et 2014, le **nombre de résidences principales a augmenté** de 1 228 et les résidences secondaires ont quant à elles diminué de 138.
- Les **logements vacants ont aussi connu une forte progression** (près de 25 %) avec 513 logements concernés.

C. L'emploi



- Entre 2009 et 2014, le **taux d'activité a progressé** sur l'intercommunalité pour passer de 69,8 % à 71,9 %. Ce phénomène, qui peut en partie s'expliquer par un solde migratoire positif, est aussi le reflet de la modification des régimes de retraite avec l'âge légal de départ à la retraite repoussé et certainement aussi par la nécessité de garder une activité afin de maintenir ses revenus.
- Sur l'intercommunalité le taux d'activité est inférieur au niveau national, il y est d'ailleurs
- **supérieur sur moins de la moitié des communes (14)**. Cela peut être le reflet de la **difficulté à accéder à l'emploi** et qu'une **partie de la population s'est retirée de l'activité**.
- En revanche le **taux d'activité des 15-24 ans y est nettement supérieur** (46,1 % contre 42,2 %) ce qui semble donc indiquer une **entrée précoce dans l'âge actif** et une **faible scolarisation de cette tranche d'âge**.
- **Seuls 51 % des enfants de moins de 3 ans (soit 553) ont leurs deux parents ou leur monoparent actif. La proportion augmente à 58 % (734) pour les enfants de 3 à 5 ans et 65 % (1405) pour ceux de 6 à 10 ans.** Le besoin de garde pourrait donc être relativement limité si nous considérons uniquement l'emploi des parents.

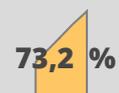
CC du Bassin d'Aubenas

L'activité

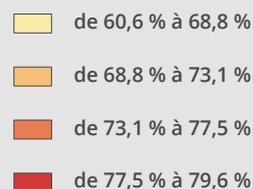
Moyenne nationale



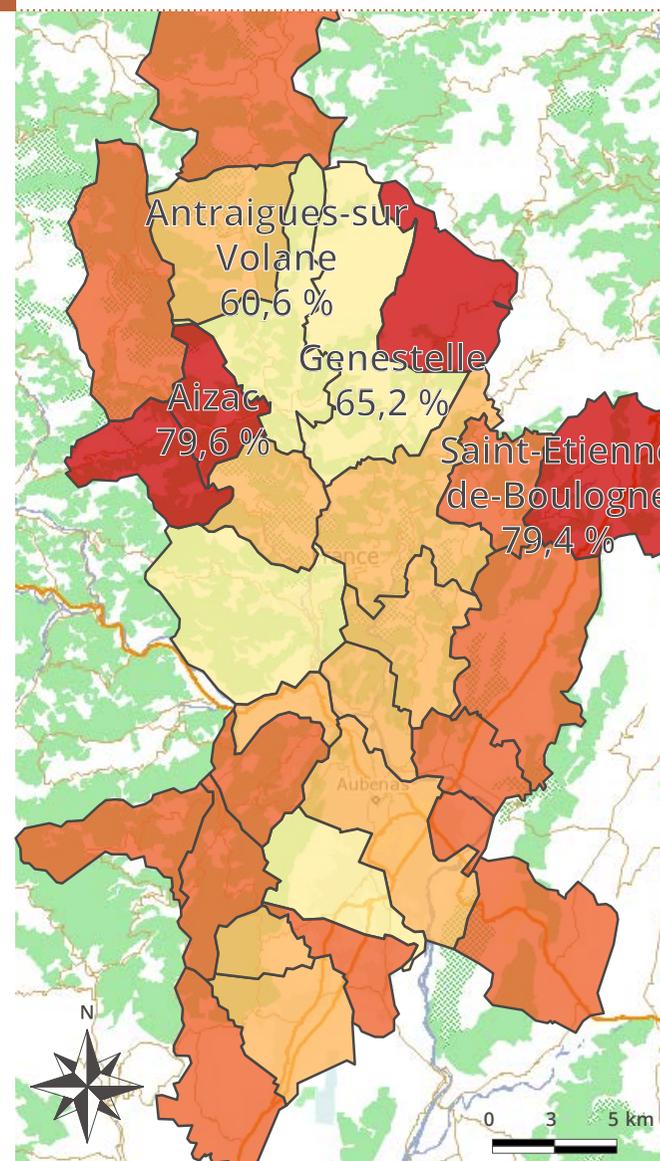
Moyenne départementale



Taux d'activité en 2014

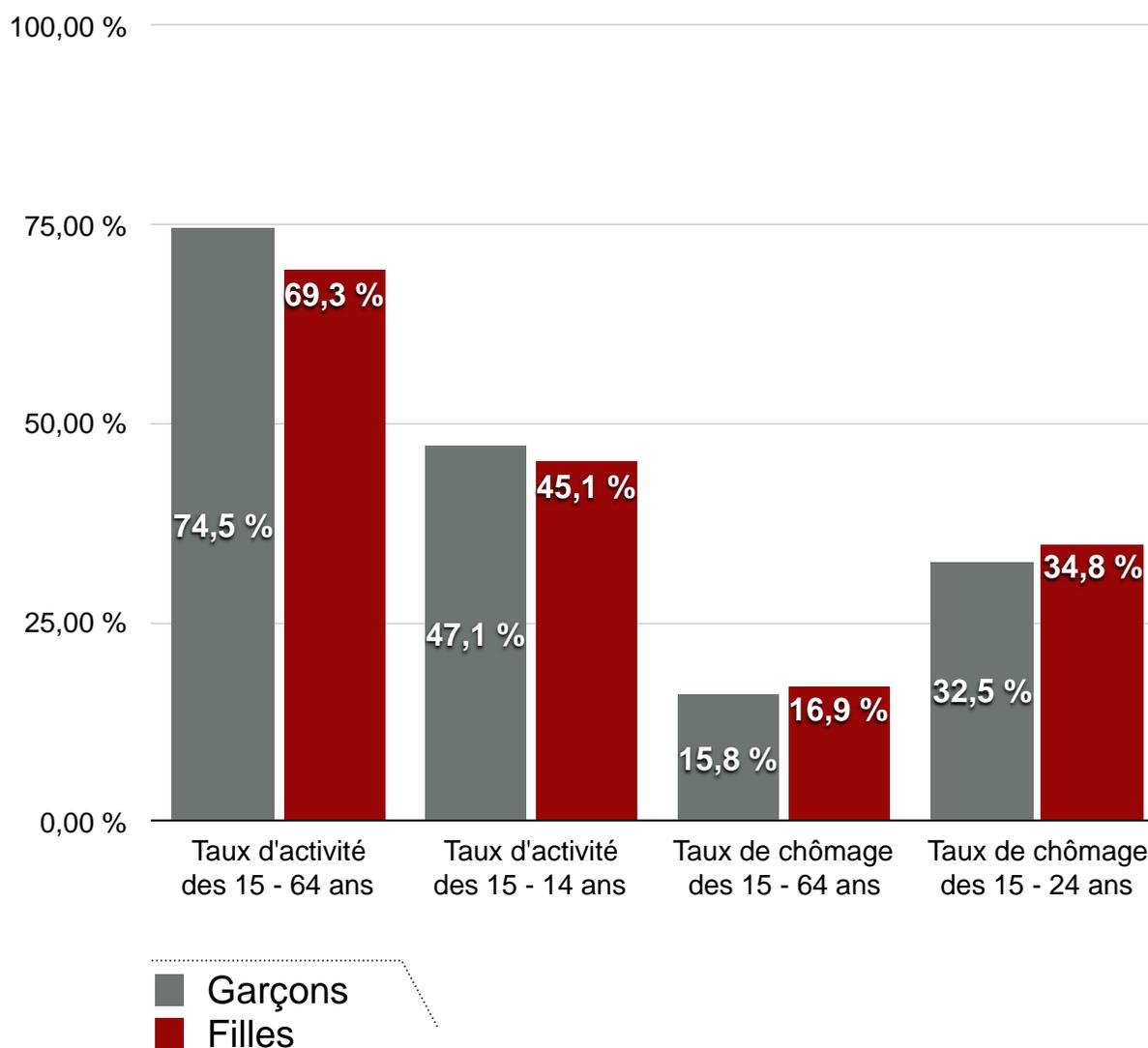


Source : INSEE 2014



- En 2014, **les femmes sont moins actives que les hommes**, toute tranche d'âge confondues. Toutefois, **l'écart est moins important pour les 15 - 24 ans**. Au niveau français, cette tendance se vérifie en sachant que cette relative égalité est **nettement plus marquée avec les femmes qui sont beaucoup moins actives que les hommes** (environ 6 point d'écart) peu importe l'âge concerné.
- Concernant **le taux de chômage**, **les femmes sont plus concernées que les hommes** avec un écart identique entre celui que nous trouvons au niveau intercommunal et celui présent au niveau français.
- Toutefois il faut noter que **les populations du territoire sont plus concernées** que celles au niveau national, comme nous allons le voir par la suite.

Taux d'activité et de chômage



Source : INSEE



- Parallèlement à l'augmentation du taux d'activité, nous constatons aussi **une forte augmentation du taux de chômage sur le territoire communautaire entre 2009 et 2014 (+ 3 points contre +2,3 points au niveau national) pour atteindre 16,2 %**. Les 15 - 25 ans sont les plus impactés avec un taux de chômage qui a **progressé de 8,2 points contre 4,4 au niveau national** pour atteindre 33,7 % des actifs de cette tranche d'âge (29,8 % au niveau national)
- Notons que quatre communes présentent un taux de chômage supérieur à 20 % (Aubenas, Labégude, Aizac et Laviolle).
- Nous pouvons toutefois constater que **les emplois à temps partiel ont stagné** entre 2009 et 2014, tout comme au niveau national, pour atteindre 21,5 % des actifs en emploi qui sont concernés contre 17,1 % d'entre eux au niveau national (et 21,3 % au niveau départemental).

CC du Bassin d'Aubenas

Moyenne nationale



Moyenne départementale

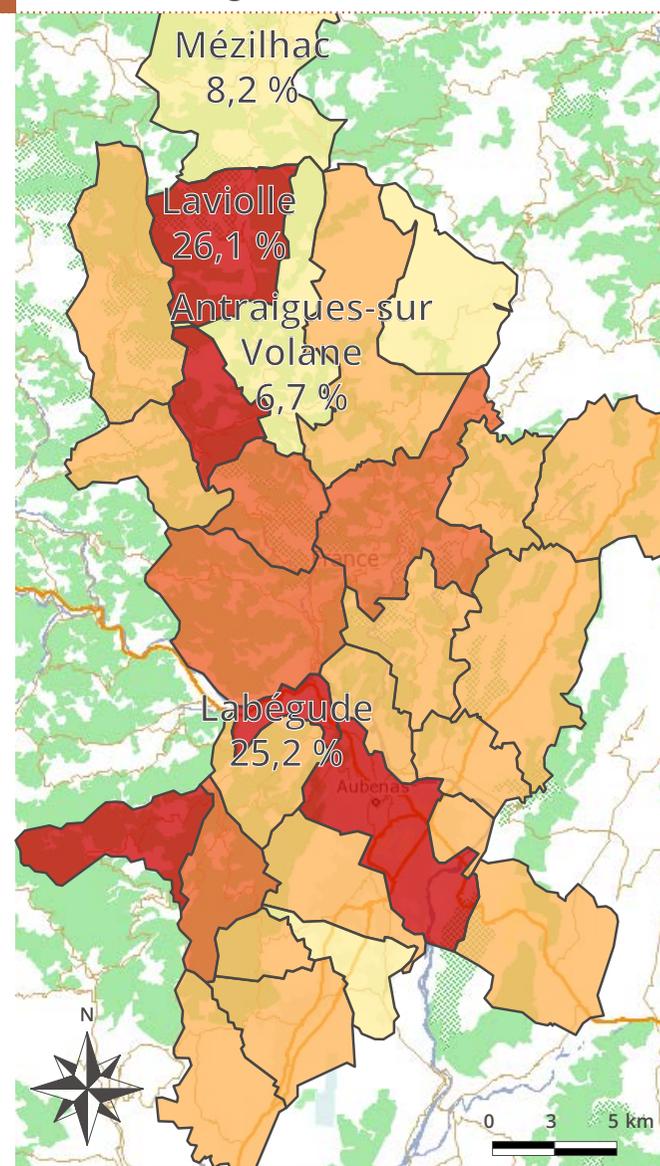


Taux de chômage en 2014



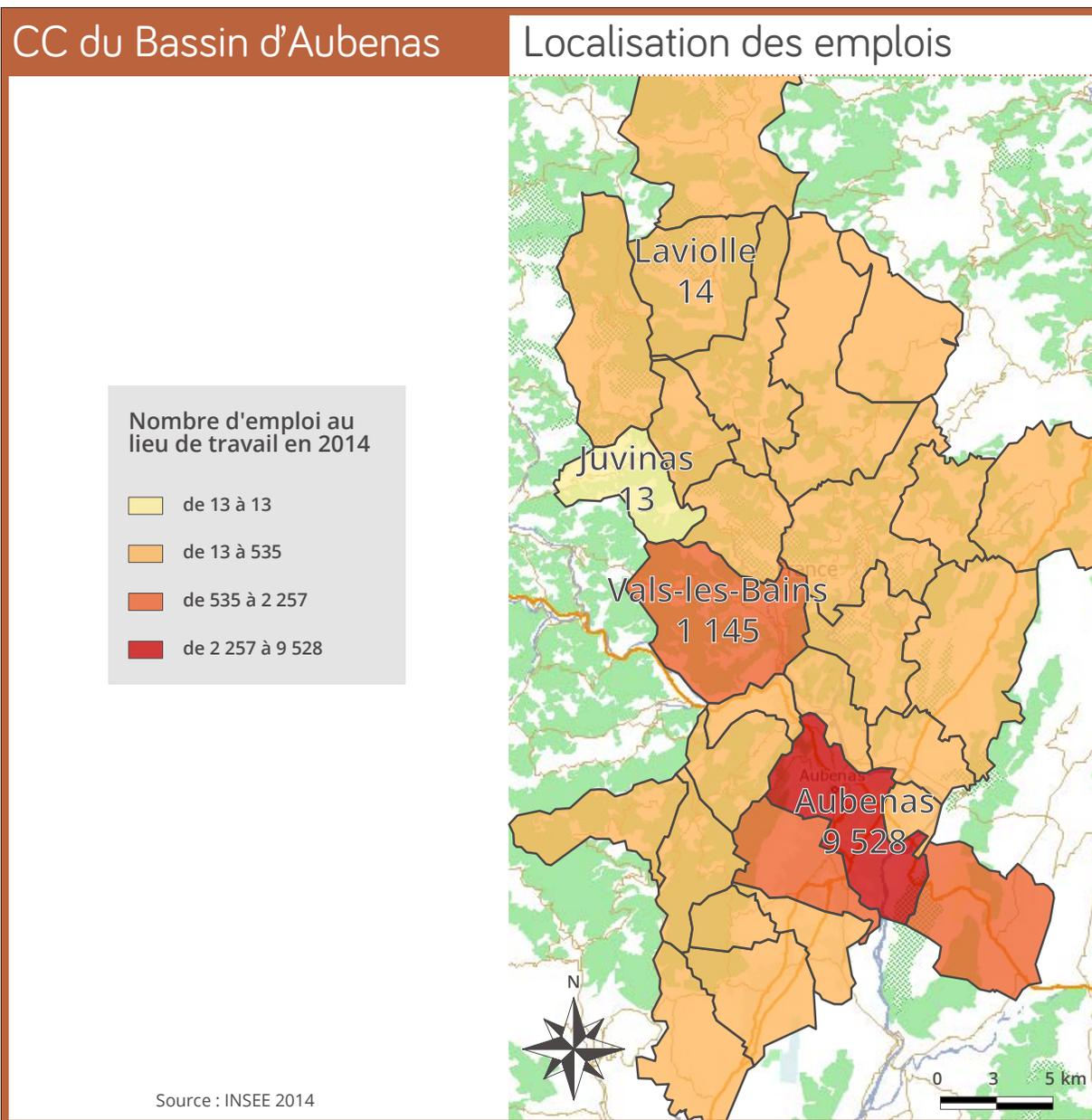
Source : INSEE 2014

Le chômage



L'emploi

- Il faut par ailleurs indiquer que sur le territoire, **le nombre d'emplois a augmenté entre 2009 et 2014 de 2,1 %.**
- Parmi les communes qui accueillent le plus d'emploi, Aubenas, Lavilledieu et Saint-Étienne-de-Fontbellon ont toutes vu le nombre d'emplois augmenter. En revanche, Vals-les-Bains a vu en disparaître 130.
- Parmi les catégories socioprofessionnelles, **les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires sont les plus représentés.** Toutefois, nous remarquons une évolution des profils des emplois des actifs sur le territoire puisque les ouvriers et artisans, commerçants, chefs d'entreprise, ont vu leur représentativité diminuer au profit des cadres, et des employés.



Les revenus

- On observe des **écarts importants** entre les médianes de revenu disponible par unité de consommation par commune :
 - 15 077 € à Saint-Joseph-des-Bancs
 - 21 391 € à Ailhon.
- Au niveau national, la médiane de revenu disponible par unité de consommation est de 20 369 € et au niveau départemental elle est de 19 452 €. Sur l'intercommunalité la médiane est de 18 254 €.
- Pour l'intercommunalité, **parmi les 29 communes, elles ne sont que quatre à être situées au-dessus du niveau national** et huit d'entre elles dépassent le niveau départemental.
- De plus, 27,9 % des ménages dont le représentant fiscal est âgé de moins de 30 ans ont des revenus inférieurs au taux de pauvreté.

CC du Bassin d'Aubenas

Les revenus

Moyenne nationale

20 369 €

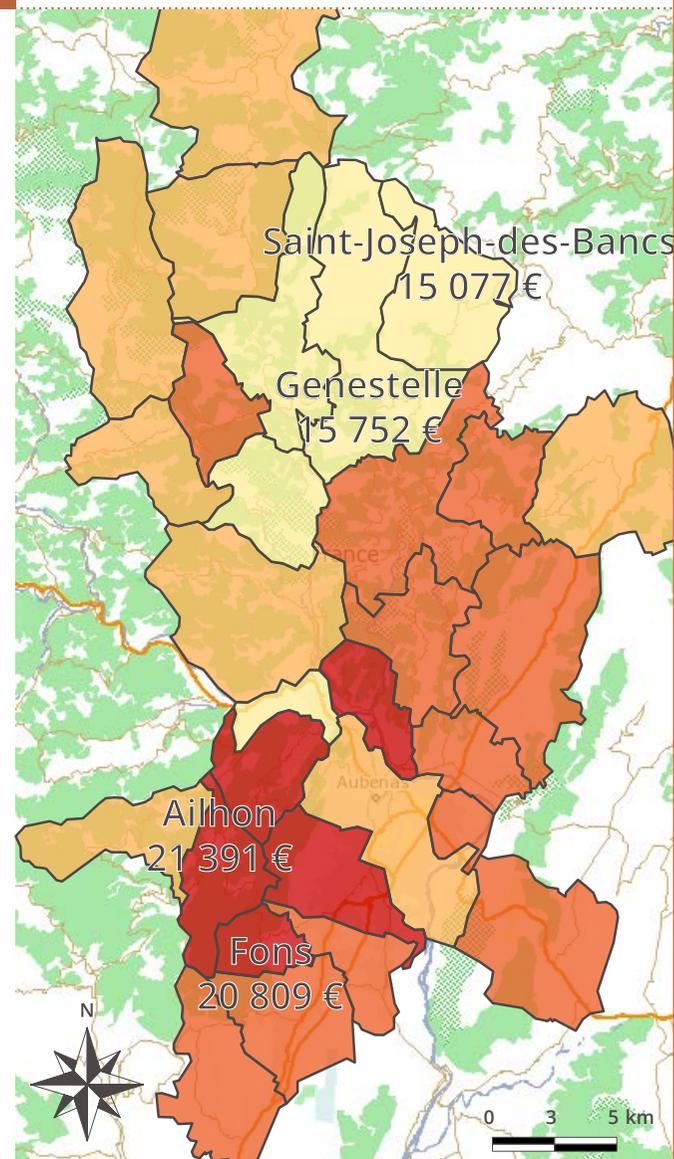
Moyenne départementale

19 384 €

Mediane du revenu disponible par unité de consommation en 2014



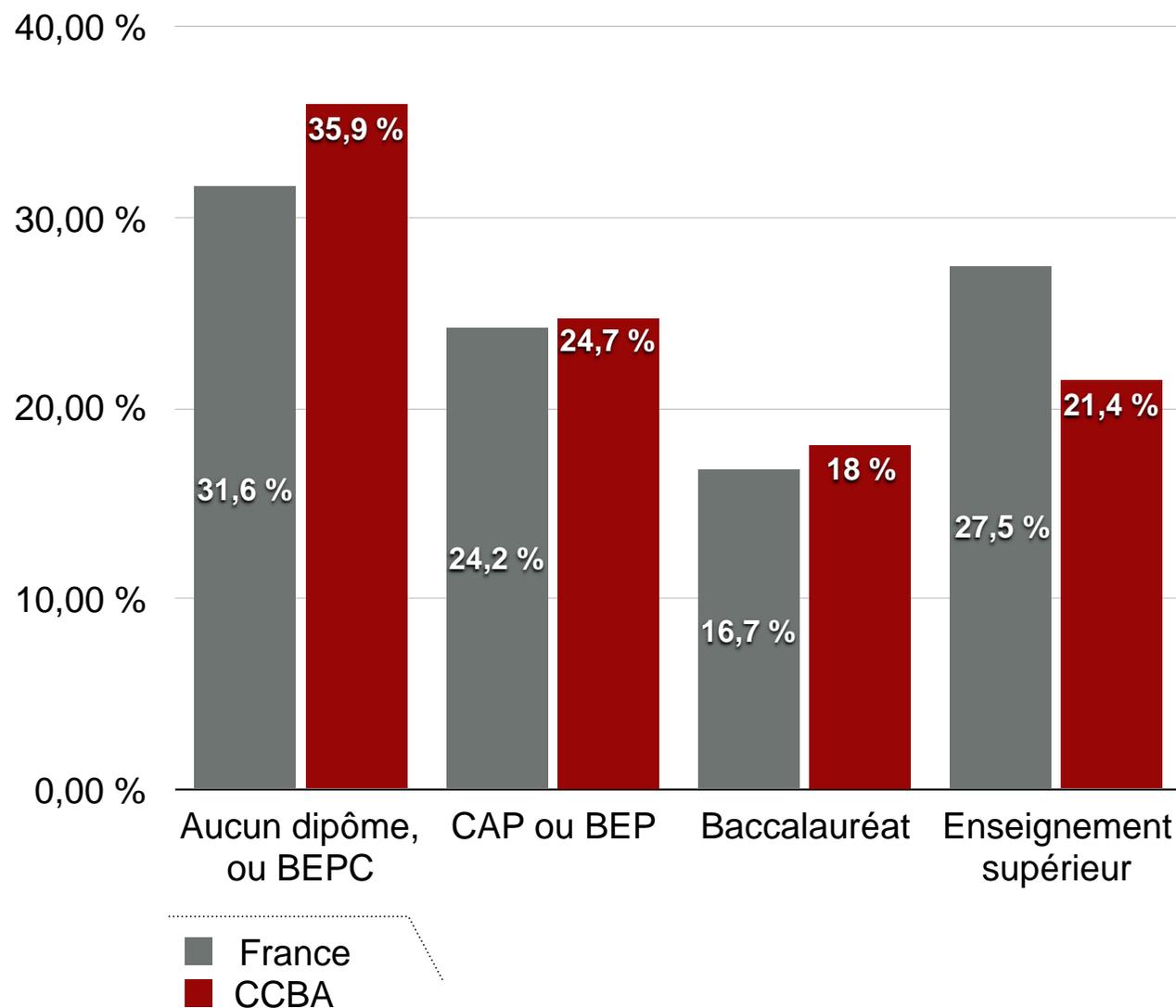
Source : INSEE 2014



La formation

- Concernant la scolarité, **les 15-17 ans sont dans presque tous scolarisés sur le territoire intercommunal**, ils ne sont que 3,3 % à se trouver dans une situation inverse. Pour les 18 à 24 ans, **ce taux monte à 58,8 %**. À titre de comparaison, au niveau français 4 % des 15 - 17 ans ne sont pas scolarisés, et 48 % pour les 18 - 24 ans. **L'absence d'une offre de formation supérieure au niveau bac sur le territoire** provoque un arrêt des études pour cette classe d'âge, notamment pour ceux qui veulent rester vivre dans l'intercommunalité.
- D'ailleurs, en regardant le niveau de diplômes de la population non-scolarisés de 15 ans ou plus nous constatons que **les populations du territoire ont moins de diplômes de l'enseignement supérieur qu'au niveau français**.

Les niveaux de formation



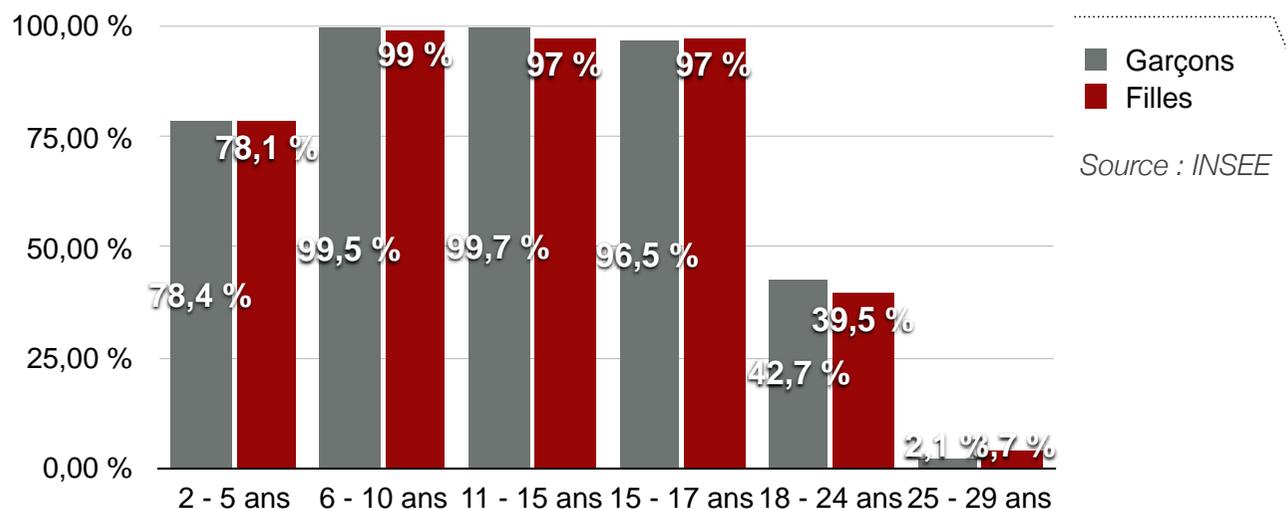
Source : INSEE



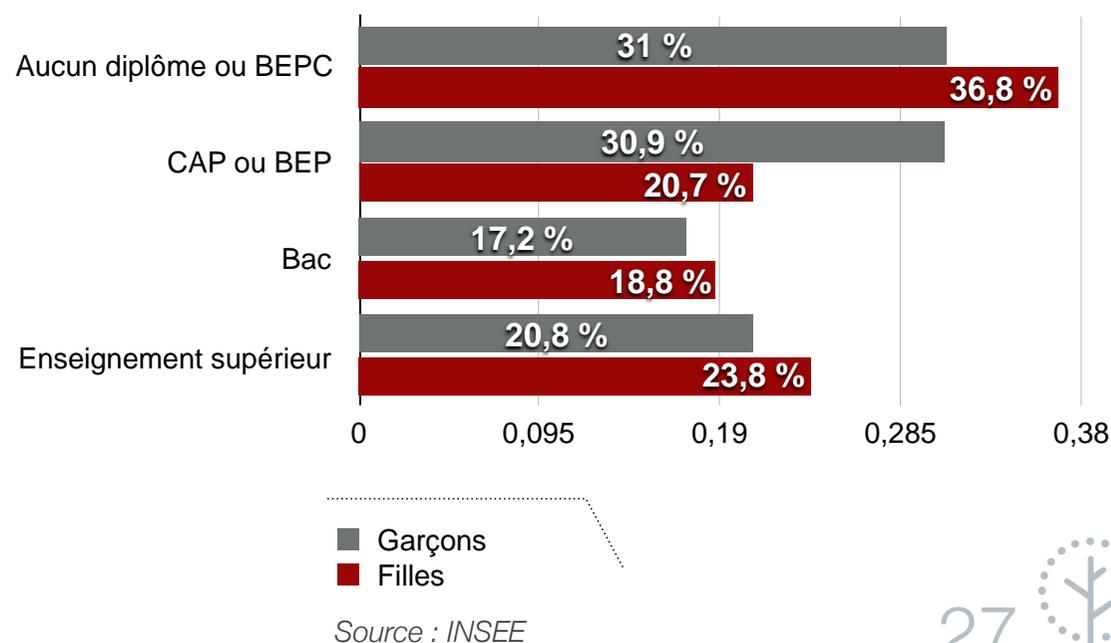
La formation

- Les **taux de scolarisation par sexe sont similaires par tranche d'âge** avec toutefois les **filles sous-représentées par rapport aux garçons pour les 18 - 24 ans à l'inverse des 25 - 29 ans**. Ce phénomène ne se retrouve au niveau départemental car ces derniers, à partir de 15 ans, sont moins scolarisés que les filles, tout comme au niveau national.
- Concernant le niveau de formation, **les filles sont plus nombreuses que les garçons à ne pas avoir de diplômes** au contraire à **poursuivre leurs études jusqu'au bas ou au-delà**. Cela se vérifie d'ailleurs au niveau départemental et à l'échelle nationale.
- L'**absence de formation supérieure** sur le territoire, semble donc **participer à la déscolarisation des jeunes filles** bien que certaines d'entre elles parviennent à poursuivre leurs études mais dans proportions plus faibles que celles rencontrées sur le département et au plan national.

Taux de scolarisation

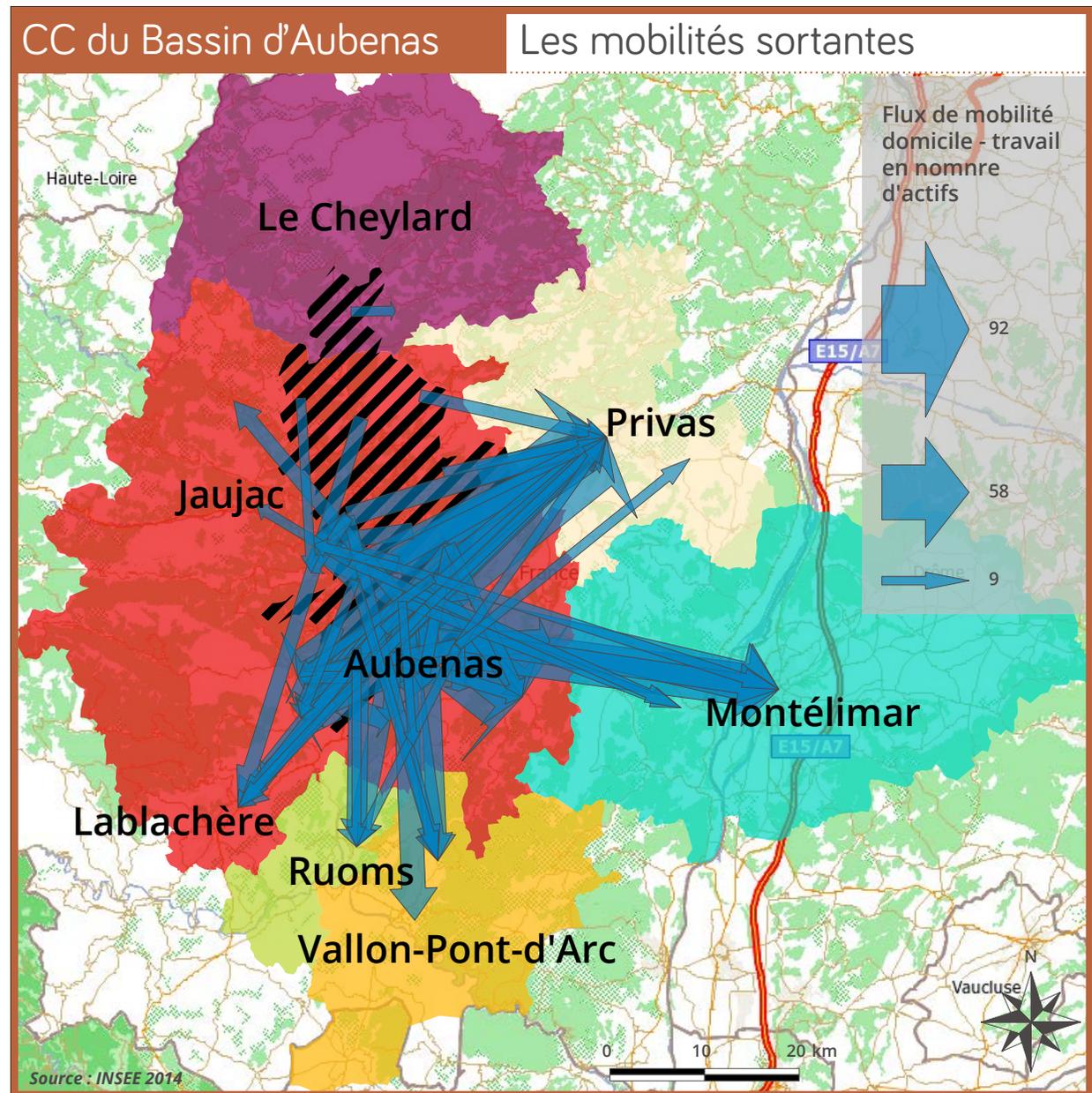


Diplôme le plus élevé



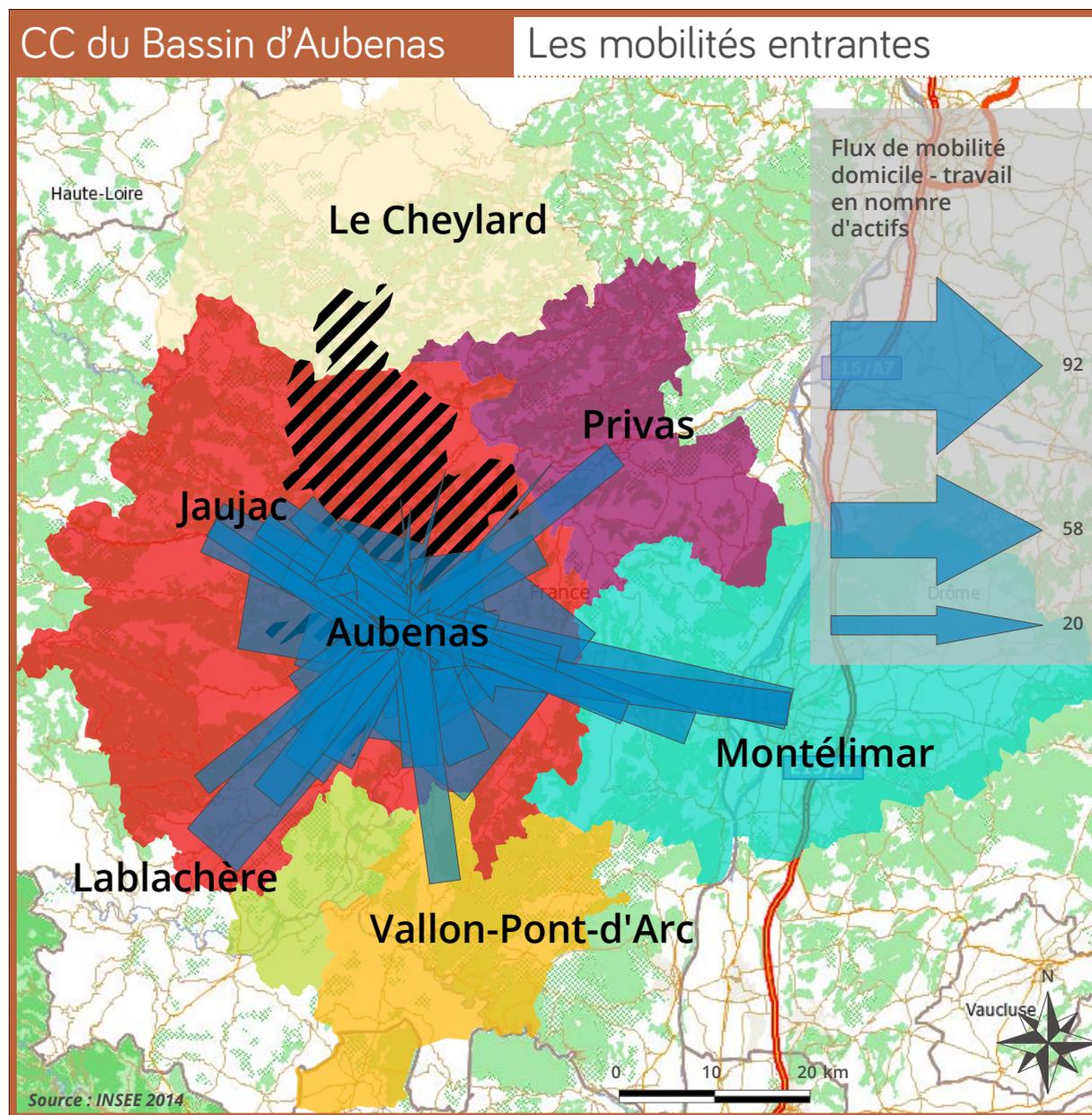
Mobilités professionnelles

- Parmi les actifs résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, **78 % restent y travailler**. Sur les 11 006 actifs concernés, **ils sont 45 % à travailler sur leur commune de résidence**. Au total, ce sont 35,1 % de la totalité des actifs qui restent travailler sur leur commune de résidence. Ce sont des chiffres que nous retrouvons assez rarement dans nos différentes études, même dans des territoires ruraux bien que l'emploi sur la commune de résidence en soit une caractéristique.
- **Les actifs sont seulement 22 % à quitter le territoire pour aller travailler**. La majorité se dirige vers Privas à hauteur de 11,9 %.
- Viennent ensuite :
 - Villeneuve-de-Berg à 7,7 %
 - Largentière, Lavelade-d'Ardèche 6,3 %.
 - Et Montélimar à 5,2 %



Mobilités professionnelles

- **Les actifs venant travailler sur l'intercommunalité sont plus nombreux que ceux qui en sortent.** En effet, ils sont **3 626** à y venir, contre **3 110** à en partir.
- **66,8 % d'entre eux se dirigent naturellement vers Aubenas** qui est la commune concentrant la plus grande part d'emploi. Lavilledieu est la seconde commune de destination avec 9,9 % des actifs extérieurs qui s'y rendent.
- **Les actifs venant travailler sur l'intercommunalité résident dans des communes très variées** (plus de 200). La plus représentée est celle de Villeneuve-de-Berg avec 335 actifs, soit seulement 9,2 % du nombre total d'actifs résidant à l'extérieur.



C. Synthèse



	Indicateur	Évaluation	
	Évolution de la population		+ 0,95 %, liée notamment au solde migratoire
	Les 0 à 30 ans		Une baisse du nombre d'enfants de moins de 10 ans et une stagnation des 11 à 24 ans
	Production de logements		Une construction de logements en baisse et augmentation des logements vacants
	Projections de population		Une poursuite de l'augmentation de la population, mais une poursuite de la baisse du nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes
	Activité		Taux d'activité en hausse, mais des indicateurs liés à l'emploi qui se dégradent (taux de chômage, notamment auprès de 15-24 ans)
	Revenus		Des revenus inférieurs aux niveaux départemental et national
	Mobilités		Une majorité d'actifs qui travaillent sur le territoire ou à proximité.

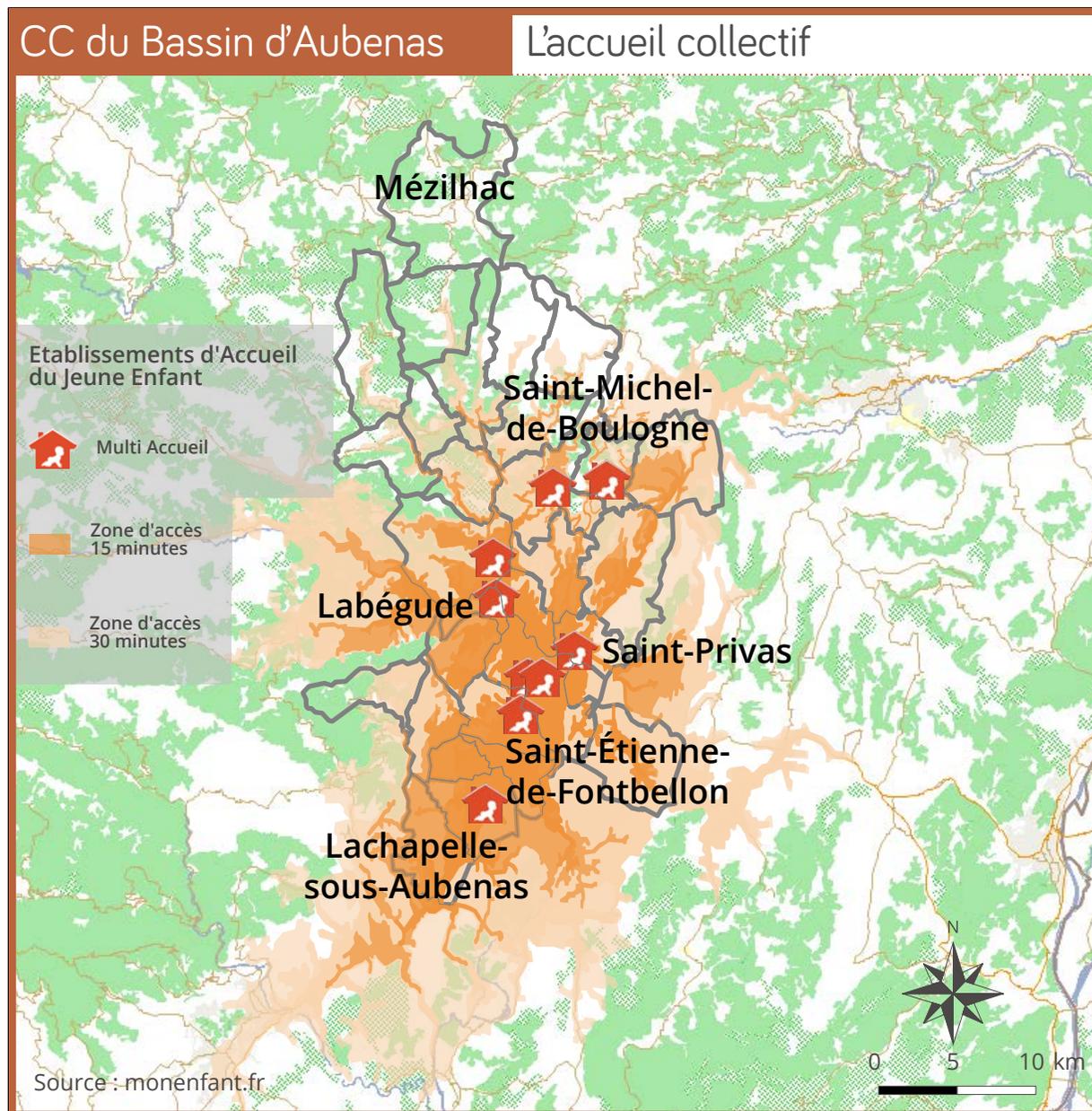


A. La petite enfance



La petite enfance

- Le territoire propose un taux de couverture en accueil collectif de **18 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans, alors que sur le département il est de 14,5 et de 17,3 au niveau national. Il s'agit donc d'une offre en accueil collectif satisfaisante pour ce territoire.
- **Neuf structures** sont présentes dont une crèche inter-entreprise. Les modes de gestion sont variés, mais la **coordination intercommunale** permet de créer du lien entre les structures, en plus de leur participation au réseau départemental.
- Au-delà du taux de couverture, la géographie du territoire ne permet pas toujours d'offrir un accès facilité aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant :
 - **Moins de la moitié des communes** de la Communauté se trouvent à **moins de 15 minutes** d'une structure.
 - Certaines communes, situées au nord du territoire, sont à **plus de 30 minutes d'un accueil collectif**.

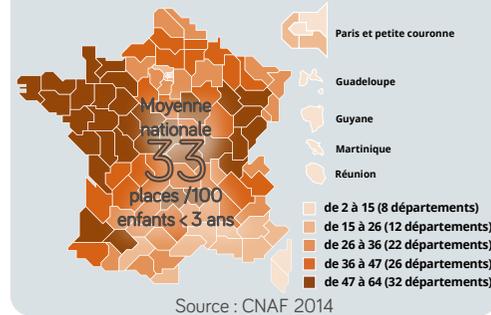


La petite enfance

- L'intercommunalité offre une capacité d'accueil chez les Assistantes Maternelles de **44,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans**, soit un taux de couverture nettement supérieur aux **moyennes départementale et nationale (33,1 %)**.
- Certaines communes, telles que Lavilledieu, Mercuer, Saint-Andéol-de-Vals et Saint-Étienne-de-Fontbellon offrent un taux de couverture se situant dans la tranche la plus élevée sur le plan national.
- Sur les **1 056 enfants de moins de 3 ans** recensés par la CAF en 2016 pour la communauté de communes, 250 bénéficient du versement d'une prestation pour un accueil individuel, soit près de 49,4 % des places disponibles. Dans la mesure où la vacance est faible, les **assistantes maternelles du territoire accueillent aussi des enfants résidants à l'extérieur**, du fait des mobilités professionnelles de leurs parents notamment.

CC du Bassin d'Aubenas

Capacité d'accueil des Ass. Maternel(le)s

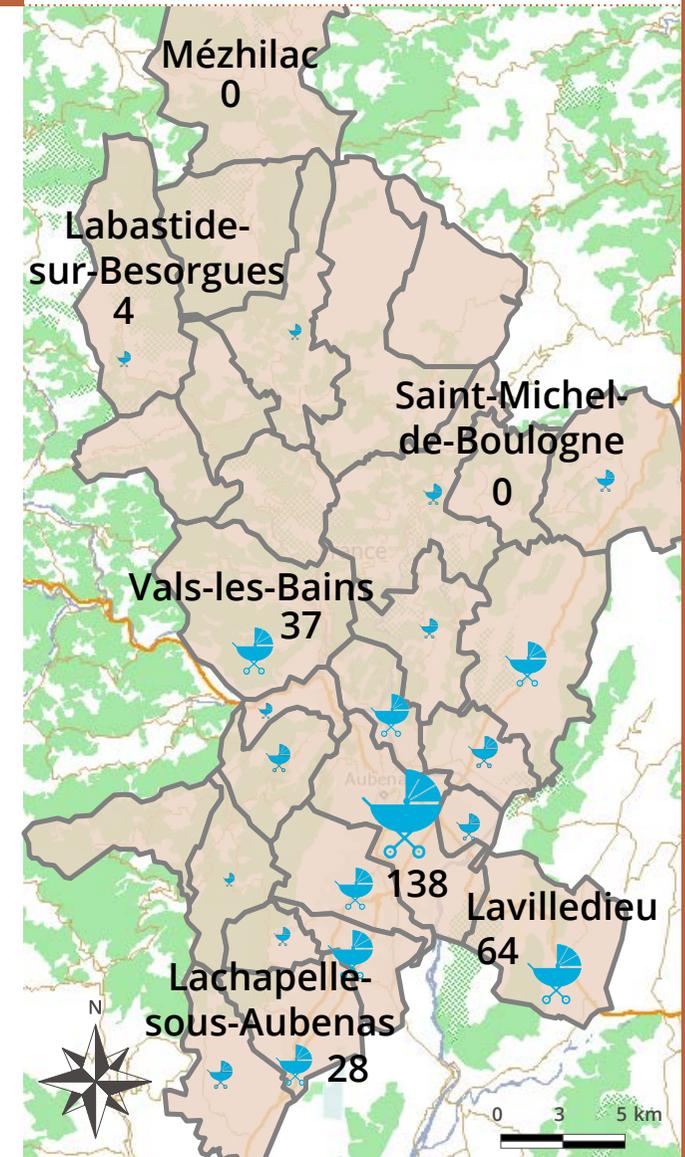


Nombre de places chez les Ass. Mat. par commune



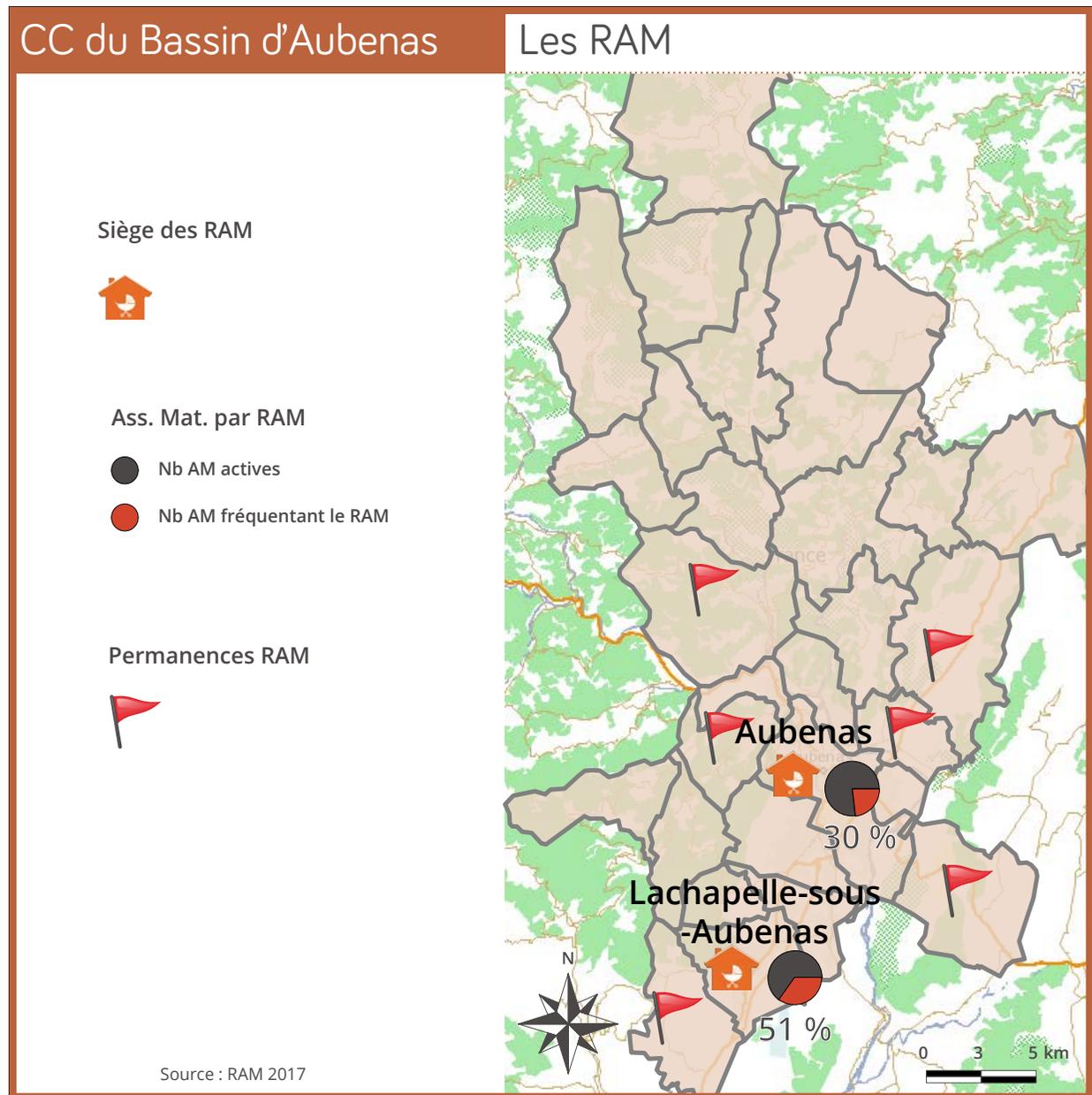
Source : RAM 2017

L'accueil individuel



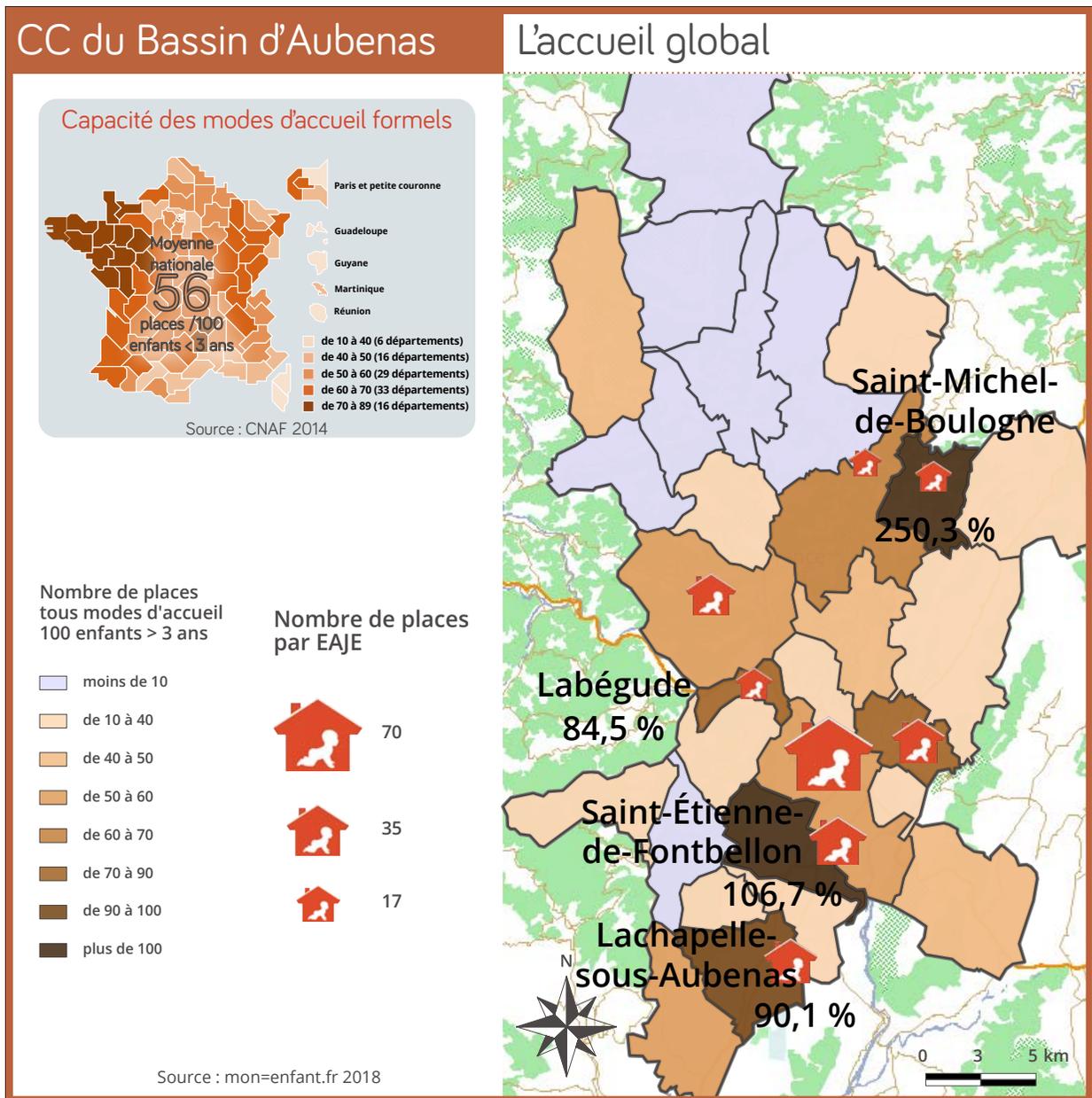
La petite enfance

- Deux RAM intercommunaux interviennent sur l'ensemble du territoire.
- En juin 2016, ils recensaient **147 Assistantes Maternelles agréées** dans leur périmètre d'intervention.
- La couverture du territoire par les RAM est issue du fonctionnement des services précédemment mis en place avant la fusion.
- On remarque une présence de **l'itinérance qui permet de proposer des permanences** et temps d'éveil sur le sud du territoire. Le nord quant à lui est dépourvu d'un accompagnement de ce type, pouvant **accentuer et favoriser l'isolement des populations** y résidant. Toutefois, des temps avaient été organisés sur ce secteurs et la faible fréquentation n'avaient pas permis de justifier le maintien de cette proposition.



La petite enfance

- Le détail de l'offre d'accueil entre l'**individuel et le collectif ne reflète pas toujours le nombre de places réellement disponibles**. Ainsi, bien que ces deux modes d'accueil proposent des taux de couverture supérieurs à ceux présents à l'échelle nationale, il en est tout autre pour l'accueil formel.
- En effet, ce dernier est de **53,8 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans sur l'ex-CC du Vinobre et de **50,3 places sur l'ex-CC Pays d'Aubenas-Vals**. Au niveau départemental l'accueil formel est de 58,3 places, et il est de **56** pour le niveau national.
- La différence vient notamment du fait que les places disponibles auprès des assistantes maternelles incluent des **accueils périscolaires**.
- Par conséquent, un **développement de l'offre, (nord du territoire, adaptation aux publics en difficulté...)** pourrait être envisagé, notamment pour l'accueil individuel.



La petite enfance

- Avec la fusion des deux Communautés de Communes, **le PIAPE a élargi son territoire d'intervention.**
- Il s'agit d'un **lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement** à destination des familles sur les structures d'accueil et les modes d'accueil propre à la petite enfance .
- Son objectif est de **faciliter les démarches des parents en recherche d'un mode d'accueil** pour leur enfant. Il peut s'agir soit d'un mode d'accueil dit « collectif » pour les multi-accueils (crèches), soit d'un mode d'accueil dit « individuel » pour les assistantes maternelles agréées.
- Il propose **4 demi-journées de permanences dans les locaux du Palabre à Aubenas et 1 demi-journée à Vals-les-Bains, tout comme à Lachapelle-sous-Aubenas.**

CC du Bassin d'Aubenas

Le Point Info Accueil PE

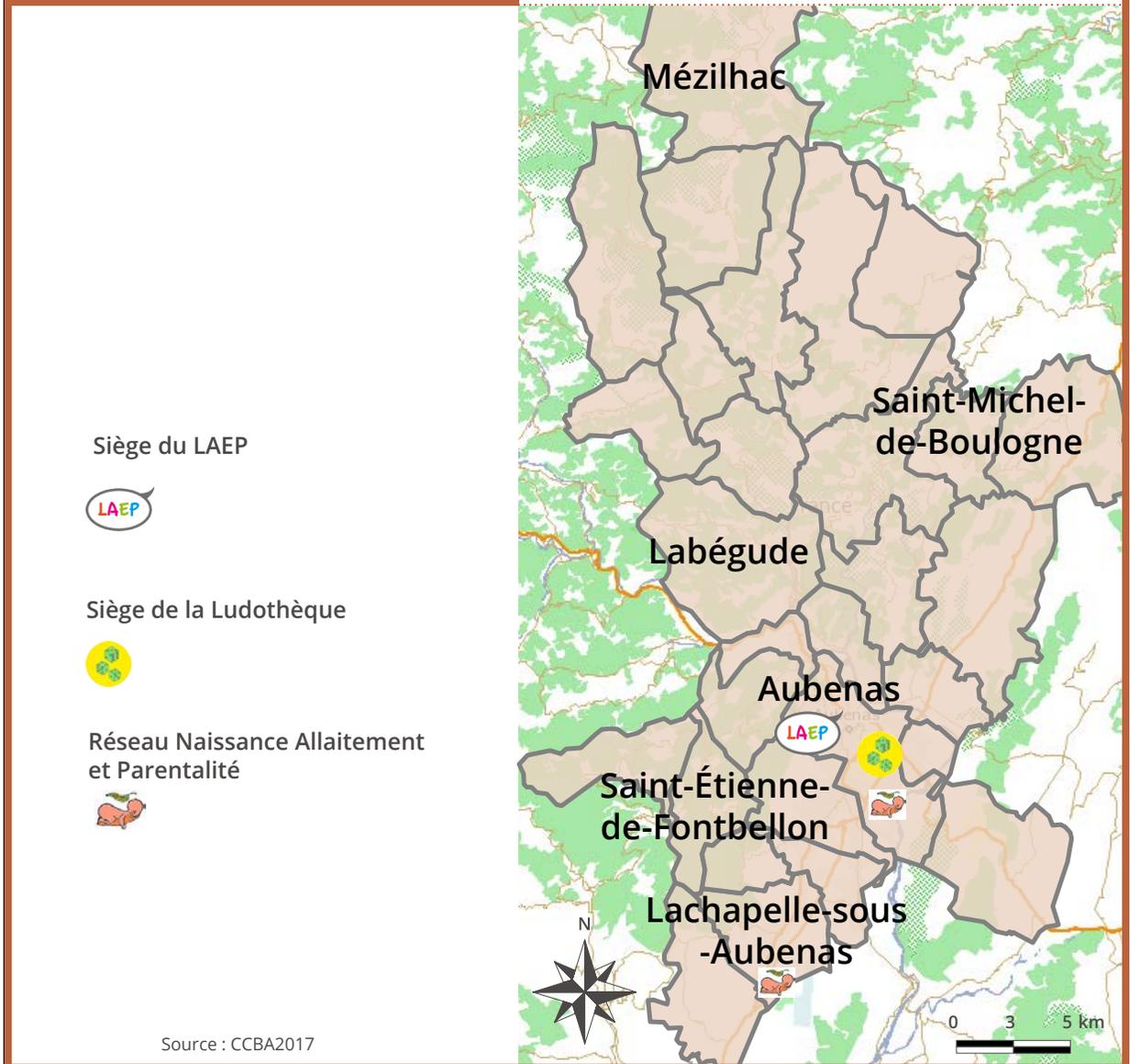


La petite enfance

- L'accueil « Mosaïque » existe depuis plus de vingt ans. C'est un **lieu de rencontres, de jeux et d'échanges pour les enfants de 0 à 4 ans** accompagnés d'un adulte. L'enfant y découvre et vit la socialisation. Il approche la séparation en toute confiance.
- Les **permanences**, au nombre de quatre, se déroulent **uniquement sur la commune d'Aubenas**, dans les locaux des centres sociaux des Oliviers, du palabre et d'O fil de l'eau. La fréquentation est stable avec en plus un renouvellement des enfants accueillis. De par ses missions, il pourrait être intéressant de voir ses **actions se développer sur le territoire** afin de permettre aux familles qui rencontrent des **problèmes de mobilité** d'avoir accès à ce type de service.
- Il faut par ailleurs noter les efforts de **communication et de diffusion** de l'information afin de faire connaître la structure et accompagner la poursuite de ces efforts sur les **réseaux numériques**.
- Le Palabre développe par ailleurs une action **ludothèque**. En plus d'accueillir les familles, elle participe à **l'animation de la vie locale** dans le cadre de manifestations et d'accompagnement d'**actions auprès de divers partenaires** (écoles, centres spécialisés, crèche, relais assistantes maternelles, nouvelles activités périscolaires, centre de loisirs, etc...).
- Enfin le Réseau Naissance et Parentalité, intervient à Aubenas et Lachapelle-Sous-Aubenas, autour d'une équipe de bénévoles, il réunit autour de l'envie de partager, d'enrichir et d'élargir les réflexions quant à l'expérience de la naissance et de la vie de famille.

CC du Bassin d'Aubenas

La parentalité

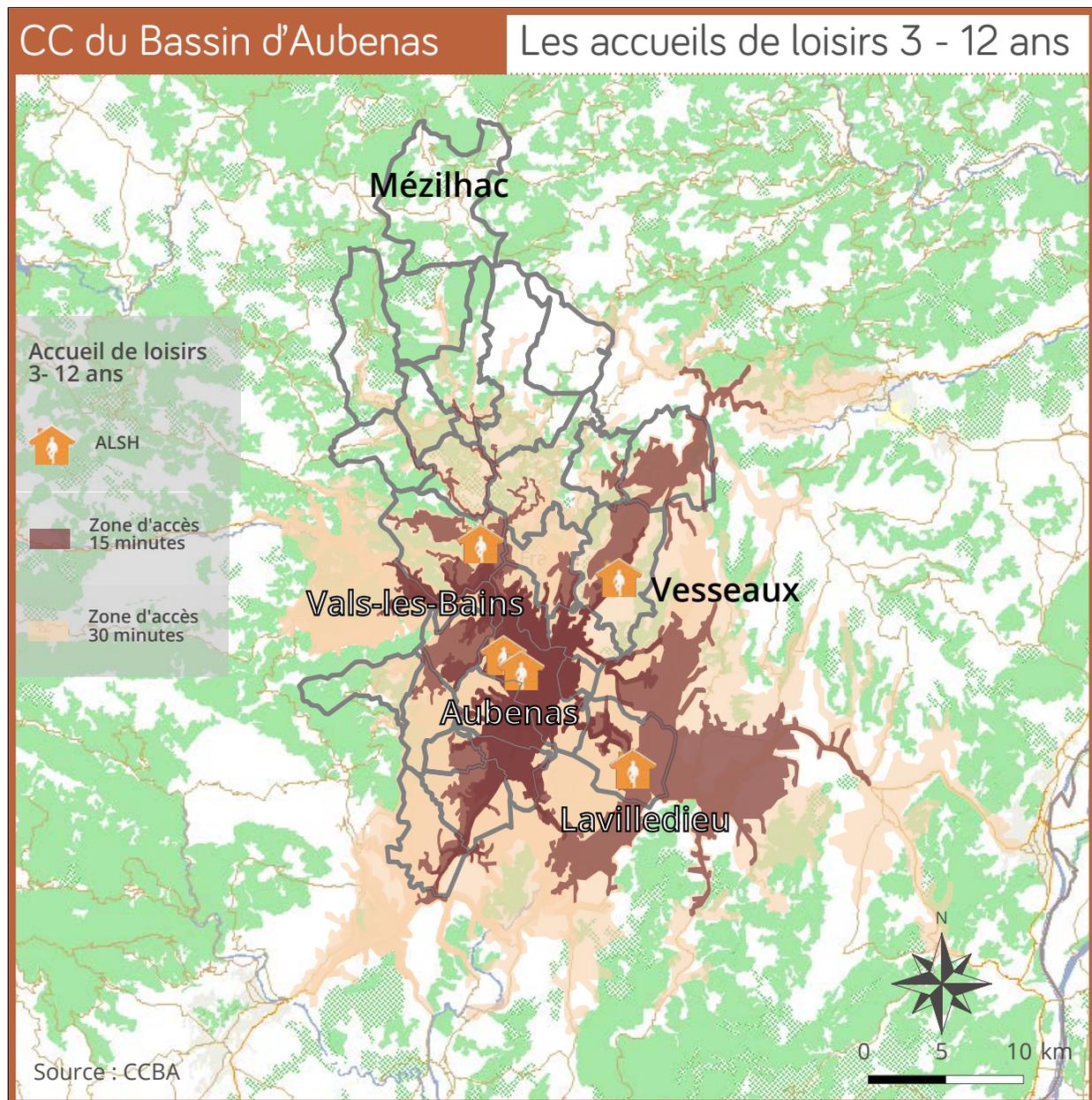


B. L'enfance



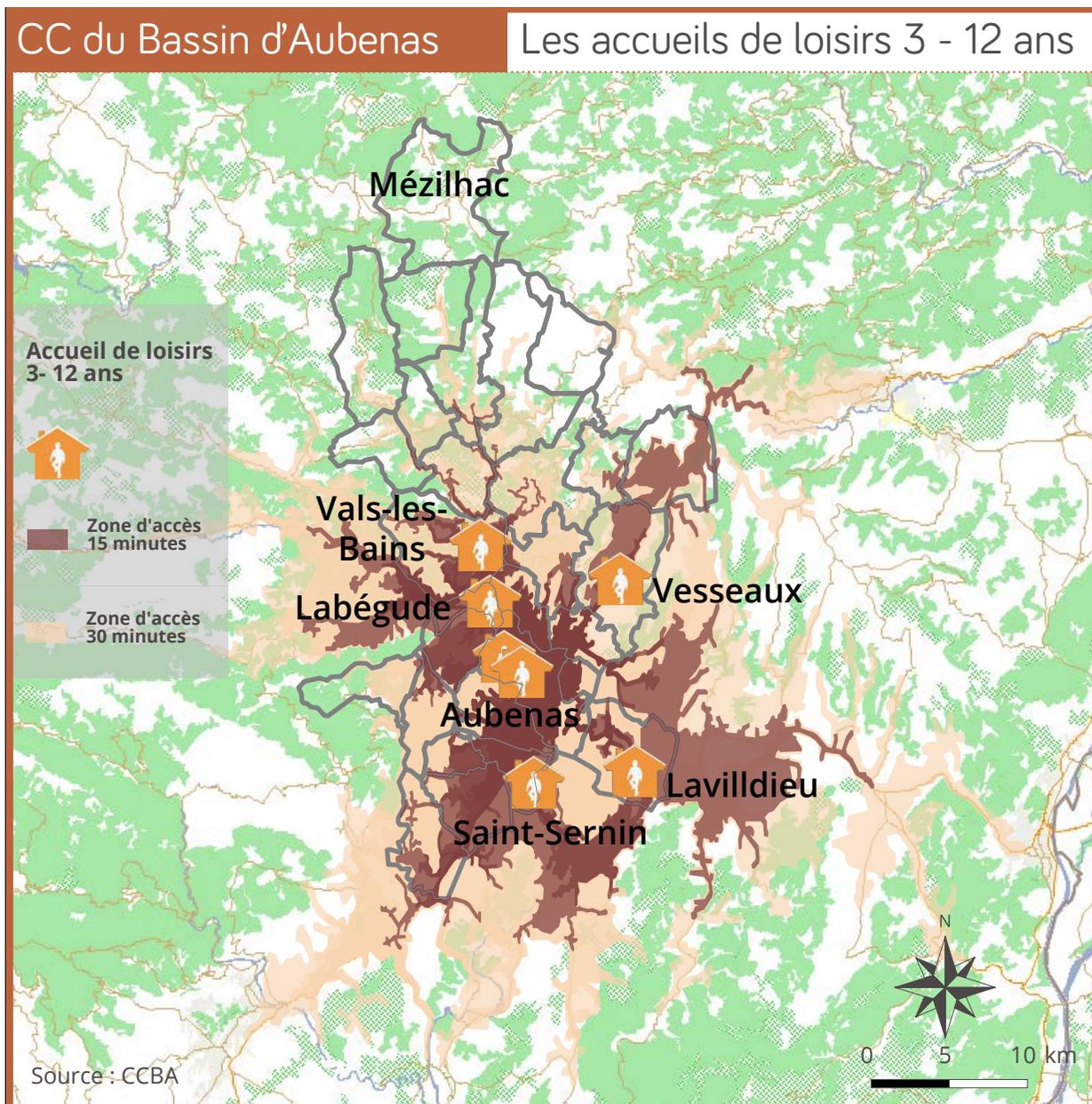
L'enfance 3 - 12 ans

- Le territoire dispose de **7 accueils de loisirs extrascolaires** :
 - 2 sont du ressort d'une **compétence intercommunale** ;
 - 4 sont du ressort d'une **compétence communale** (Aubenas, Lavilledieu et Vals-les-Bains),
 - 1 est **associatif sans financements communaux ou intercommunal** (Vesseaux).
- Parmi les 6 accueils de loisirs qui sont de compétence communale ou intercommunale, **5 sont en gestion externalisée** (Communauté de Communes, Aubenas, Lavilledieu).
- Les **gestionnaires** sont les suivants :
 - Le Palabre pour les 2 ALSH itinérants intercommunaux
 - Le Palabre et l'ASA pour la ville d'Aubenas
 - Le Palabre pour la commune de Lavilledieu.
- Les structures, de par leur localisation, permettent d'**offrir aux familles une offre d'accueil à moins de 30 minutes** de leur résidence. En revanche, les communes situées nord en sont les plus éloignées et se trouvent souvent à **plus de 30 minutes de celles-ci**.
- Notons aussi la présence de l'école municipale des sports et les stages multisports organisés par la Ville d'Aubenas, mais ouverts à tous.



L'enfance 3 - 12 ans

- **Aucune solution de transport** n'est proposée à l'exception de l'accueil itinérant sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Vinobre. La **navette se fait par inscription sur deux sites** qui permet d'amener les enfants dans les locaux de la commune d'accueil. Les communes recevant l'ALSH ont varié depuis 2016 (Saint-Étienne-de-Fontbellon, Saint-Sernin, La Chapelle-sous-Aubenas, Mercuer et Vinézac).
- Concernant l'**itinérance** sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals, il n'existe pas de système de ramassage. **Les lieux d'accueil ont aussi varié** depuis 2016 puisque les communes accueillantes ont été Labégude, Saint-Privat, Vesseaux, Ucel, Saint-Didier-sous-Aubenas et Vals-les-Bains). Notons que l'accueil organisé à Vals-les-Bains durant les vacances d'automne se justifie par la **fermeture de l'ALSH communal durant cette période**.
- Les structures présentes à Aubenas, Lavilledieu et Vesseaux, sont ouvertes le **mercredi toute la journée**.
- Chaque gestionnaire organise par ailleurs des **séjours à l'exception de celle de Vesseaux**.



L'enfance 3 - 12 ans

Structure	Commune	Type de gestion	Ouverture le mercredi matin	Ouverture le mercredi après-midi
ALSH de l'ASA	Aubenas	Convention		X
ALSH du Palabre	Aubenas	Convention	X	X
Loisirs jeunes Loupiots	Vesseaux	Convention	X	X
ALSH du Palabre	Lavilledieu	Convention	X	X
ALSH Vals-les-Bains	Vals-les-Bains	Gestion directe		
ALSH itinérants	Variés	Convention		
EMS et stages multisports	Aubenas	Convention	Lundi, mercredi, jeudi, samedi en fonction des associations	

- Seules les structures gérées par Le Palabre, en dehors des ALSH itinérants sont **ouvertes le mercredi toute la journée**.
- Actuellement **l'ensemble des communes du territoire sont revenues à la semaine de 4 jours à l'exception d'Aubenas** qui a différé cette mesure à la rentrée scolaire de septembre 2018. Il semble d'ailleurs qu'il s'agit de la raison pour laquelle l'ALSH de l'ASA n'ouvre pas le mercredi matin. En effet, lors des entretiens menés, il nous a été communiqué que cet ALSH était presque **exclusivement fréquenté par des enfants résidents au quartier des Oliviers**, alors que celui du **Palabre fonctionne avec des enfants extérieurs** le mercredi toute la journée.
- Avec le passage à la semaine de 4 jours pour les écoles de la commune d'Aubenas, il faut réfléchir à **l'organisation de l'accueil des enfants sur cette commune, le mercredi matin en fonction de la capacité des locaux**.



L'enfance 3 - 12 ans

Structure	Horaires durant les vacances	Ouverture automne	Ouverture Noël	Ouverture hiver	Ouverture printemps	Ouverture juillet	Ouverture Août
ALSH de l'ASA	7h45 - 18h00	X	X	X	X	X	X
ALSH du Palabre	7h45 - 18h15	X	X	X	X	X	X
Loisirs jeunes Loupiots	7h30 - 19h00	X	X	X	X	X	X
ALSH du Palabre	7h30 - 18h30	X		X	X	X	X
ALSH Vals-les-Bains	7h45 - 19h30			X	X	X	X
ALSH itinérants	7h45 - 18h15	X		X	X	X	X*
Stages multisports		1 semaine		X	X	X	X**

* Uniquement 15 premiers jours d'août sur le secteur de l'ex-Vinobre

** Fermeture après la semaine du 15 août

- **L'amplitude journalière** d'ouverture des accueils varie en fonction du gestionnaire (de 10h15 à 11h30).
- Le territoire propose au moins **trois structures ouvertes pour chacune des périodes**. Durant le mois d'août, **elles sont d'ailleurs toutes en activité** (à l'exception d'une partie de l'itinérance) alors que traditionnellement, les ALSH ferment au moins 3 semaines durant cette période. Il s'agit certainement d'une **adéquation entre l'offre et la demande en fonction de l'activité touristique du territoire**.
- L'ensemble des accueils est ouvert aux enfants ne résidant pas dans la commune concernée. Toutefois une **tarification différenciée** est majoritairement mise en place, **à l'exception des accueils itinérants** qui couvrent l'ensemble de la population de manière identique.



L'enfance 3 - 12 ans

Structure	Type de tarification	Tarification pour un QF de 855	Tarification extérieur	Repas inclus	Goûter inclus
ALSH de l'ASA	Au QF, Taux d'effort	9,35 €	X	X	X
ALSH du Palabre	Au QF, Taux d'effort et prix plafond	7,27 €	X	X	X
Loisirs jeunes Loupiots	Au QF, et prix plafond	14,53 €	X	?	?
ALSH du Palabre	Au QF, Taux d'effort et prix plafond	7,27 €	X	X	X
ALSH Vals-les-Bains	Au QF	14,00 €	X	X	X
ALSH itinérants	Au QF, Taux d'effort et prix plafond	7,27 €	Réservé aux habitants de CCBA	X	X
Stages multisports	Au QF	8,60 €	X	X	

- Dans les structures gérées par Le Palabre, il n'est pas possible de s'inscrire à la demi-journée, durant les vacances scolaires. Toutefois il n'existe pas un nombre de jours maximum ou minimum à réserver.
- La **tarification extérieure** au Palabre est à mettre en relation avec les aides que les communes peuvent accorder. Ainsi elles sont 15 à ne pas participer financièrement, 2 le font quand l'accueil de loisirs itinérant est fermé, 12 versent des aides toute l'année.
- Le coût pour les familles est donc variable entre l'accueil fréquenté et le lieu de résidence. Cela pose nécessairement la question du **traitement équitable des populations** qui vivent l'intercommunalité par le biais de leurs modes de vie.



C. La jeunesse



La jeunesse 12-14 ans

- Le territoire dispose de **3 accueils de loisirs extrascolaires à destination des adolescents** :
 - 2 sont du ressort d'une **compétence communale** (Aubenas et Vals-les-Bains),
 - 1 est **associatif sans financements communaux ou intercommunal** (Vesseaux).
- Parmi les 2 accueils de loisirs qui sont de compétence communale ou intercommunale, **2 sont en gestion externalisée** (Aubenas).
- Les **gestionnaires** sont les suivants :
 - Le Palabre et l'ASA pour la ville d'Aubenas.
- Avec l'absence d'un accueil de loisirs itinérant, nous constatons que **la couverture du territoire est très inégalement répartie**. Bien qu'elle soit plus large que l'implantation des collèges, se pose toutefois la question de **l'offre pour des jeunes durant les périodes de vacances scolaires et les difficultés liées à la mobilité** qui se trouve toutefois en partie résolue par la mise en place du réseau « **Tous en Bus** »..



La jeunesse 12-14 ans

Structure	Commune	Type de gestion	Ouverture le mercredi après-midi
ALSH de l'ASA	Aubenas	Convention	X
ALSH du Palabre	Aubenas	Convention	X
Cap'Ado *	Vesseaux	Convention	X

* Concerne la tranche d'âge des 12 à 17 ans

La jeunesse 12-14 ans

Structure	Horaires durant les vacances	Ouverture automne	Ouverture Noël	Ouverture hiver	Ouverture printemps	Ouverture juillet	Ouverture Août
ALSH de l'ASA	8h30 - 18h30	X	1 semaine	X	X	X	2 semaines
ALSH du Palabre	8h30 - 18h30	X	1 semaine	X	X	X	2 semaines
Cap'Ado *	7h30 - 19h00	X	X	X	X	X	X

* Concerne la tranche d'âge des 12 à 17 ans



La jeunesse 15-17 ans

- Le territoire ne dispose pas d'accueil jeune, mais d'accueil de loisirs. Ce dernier est localisé sur la commune d'**Aubenas dans le cadre de l'exercice de sa compétence.**
- Son territoire d'intervention est essentiellement situé au quartier des **Oliviers** et en partie aussi à **Pont d'Aubenas.**
- Durant les entretiens exploratoires menés, les acteurs (élus et techniciens) ont tous pointé **l'insuffisance de l'offre à destination de ce public** qui en semaine se trouve sur la commune principale et le week-end ou lors de vacances est sur la commune de résidence.
- Toutefois, **l'offre associative**, qu'elle soit **culturelle ou sportive**, est très riche sur l'ensemble de l'intercommunalité. Il s'agit donc de possibilités offertes à ce public avec cependant la question de la diffusion de l'information.



La jeunesse 15-30 ans

- Plusieurs actions sont portées auprès des jeunes du territoire. Elles concernent l'orientation, l'insertion professionnelle, la prévention.
- Dans la mesure où il s'agit de compétences partagées par plusieurs institutions (Éducation Nationale, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, Conseil Régional...) et associations (ANPAA, ADSEA, Art d'en faire...) nous retrouvons une multitude d'acteurs dans diverses structures :
 - CIO,
 - FJT,
 - Lycées,
 - CFA,
 - CCI
 - Mission Locale,
 - PIJ,
 - CMS.
- Un véritable réseau s'est constitué entre ces différents acteurs qui peut exister grâce à la volonté individuelle et aux projets que chacun souhaite porter. Toutefois la question de la coordination et de diffusion de l'information semble se poser.

- L'étude actuellement en cours pourra s'inscrire dans le projet **AJIR** en fonction des **orientations qui seront portées par les élus communautaires**. En effet, par le projet AJIR, l'ambition est de **renforcer la coordination entre les acteurs publics, donner les moyens et accompagner les jeunes dans leur projet**.
- Durant cette première phase d'état des lieux, nous remarquons que la **collecte de données est rendue difficile pour plusieurs raisons** :
 - *Multiplicité des acteurs,*
 - *Référentiel de bilan d'activités variés,*
 - *Absence de coordination,*
- Le **manque de lisibilité** des actions existantes qui en découle pose nécessairement la question de savoir si celles-ci **correspondent aux besoins des jeunes**. Cet état des lieux permet cependant de mettre déjà en avant des **premières difficultés auxquelles est confrontée cette population** :
 - *La mobilité physique et psychologique,*
 - *L'offre de formation supérieure éloignée du territoire,*
 - *Le marché de l'emploi local,*
 - *L'autonomie financière,*
 - *Le logement...*
- Ces premières **thématiques** vont être comparées aux attentes des jeunes lors de divers **ateliers** afin de s'assurer qu'elles correspondent à un réel besoin.



